



p.3

ALORS QUE PRÈS D'UN MILLION DE DOSES DE VACCIN SERONT RÉCÉP-TIONNÉES FIN FÉVRIER COURANT

LE MINISTRE DE LA SANTÉ APPELLE LES CITOYENS À SE FAIRE VACCINER

Quotidien d'information indépendant - n° 6989 - Jeudi 19 février 2021 - Prix : 10 DA

LE FONDS D'AIDE À LA PRESSE :

ENFIN, UNE BOUÉE DE SAUVETAGE !

Une question s'impose d'elle-même dans ce contexte où la presse broie du (papier) noir sans arriver à espérer des jours meilleurs, tant il est vrai qu'en la matière, chaque jour qui arrive rapproche la corporation de l'état de morbidité qui pourrait rendre sa fin irréversible. **p.2**



© Photo : D.R

MOUVEMENT ÉTUDIANT : LE MOMENT DE VÉRITÉ DU CLUB DES PINS **p.7**

AU VU DU RÔLE QU'IL PEUT AVOIR :

Le CNESE appelle à réactiver le Conseil supérieur de la Fonction publique **p.2**

SOUS-TRAITANCE

Trois comités techniques installés pour superviser ces activités **p.4**



FFS

Le président Tebboune est «réceptif et très à l'écoute»

Le conseiller du premier secrétaire du parti du Front des forces socialistes (FFS), Samir Bouakour a souligné hier que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune est «ouvert» à toutes les questions, «ne rejette» aucun débat et est «réceptif et très à l'écoute».

Ethique du service public

Appel à la révision du mode de gestion de l'administration

Les intervenants à la journée d'études sur l'éthique du service public, organisée mardi à l'Ecole nationale de l'Administration (ENA), ont insisté sur la nécessaire «révision» du mode de gestion et de fonctionnement des administrations publiques, notamment à travers une ressource humaine capable de répondre aux demandes des citoyens et d'accompagner les stratégies nationales visant la réalisation du développement économique



Affaire Sonatrach 1

Report du procès à la prochaine session criminelle

La Cour d'appel d'Alger a décidé hier de reporter sine die le procès de 15 personnes, dont l'ex-P-DG du groupe pétrolier Sonatrach Mohamed Meziane, et quatre sociétés étrangères, accusées de corruption, a-t-on constaté.

Le fonds d'aide à la presse

Enfin, une bouée de sauvetage !

Une question s'impose d'elle-même dans ce contexte où la presse broie du (papier) noir sans arriver à espérer des jours meilleurs, tant il est vrai qu'en la matière, chaque jour qui arrive rapproche la corporacion de l'état de morbidité qui pourrait rendre sa fin irréversible : qui a intérêt à voir une presse à ce point affaiblie dans un contexte de turbulence interne et de menaces externes majeures ? Personne sans doute, sauf ceux qui croient bien faire, mais ne savent pas y faire, en intégrant l'entreprise de presse, à travers des mesures fiscales et parafiscales, dans la sphère économique.



Il faut cesser de croire que l'épave qu'est aujourd'hui l'entreprise de presse puisse servir de bouée de sauvetage pour d'autres secteurs. (Photo:DR)

de réfléchir, entre autres enjeux. Un profond malentendu s'est fait jour il y a des années, auquel a rendu goût aujourd'hui une espèce de chasse aux sorcières, ou une chasse aux niches fiscales à

tout prix, mêlant torchons et serviettes, aventures commerciales et aventures intellectuelles. Il faut revoir le statut de l'entreprise de presse, cesser de lui faire payer un pourcentage au profit du cinéma, cesser de lui imposer la double déclaration CNAS qui est hors-la-loi, cesser de lui imposer un pourcentage à la formation, elle qui rattrape les déficits en formation de ses recrues depuis des décennies, et ramener sa TVA à 7%, le gros de la publicité étant des avis d'appels d'offres qui coûtent cher aux communes. Il faut cesser, enfin, de croire que l'épave qu'est aujourd'hui l'entreprise de presse puisse servir de bouée de sauvetage pour d'autres secteurs.

Ces mesures accumulées peuvent soulager les épaules des entreprises de presse de la surpression qui s'exerce sur eux des nombreux fronts, faisant d'elles des entités surendettées, fuyant sans cesse en avant, incapables de croître, incapables d'espérer des lendemains meilleurs, incapables de recruter. Bref, condamnées à la lassitude et à la disparition.

Vouloir financer la formation des journalistes par le fonds d'aide à la presse, c'est tacitement reconnaître la faillite des cursus universitaires qui forment chaque année des milliers de journalistes et de spécialistes de la communication dans toutes les universités et facultés du pays.

Pour revenir à la Maison de la presse et au loyer prohibitif qu'elle a décidé de demander aux éditeurs, une solution peut être trouvée, sachant que la Maison de la presse a besoin de couvrir ses charges globales, le montant suffisant pour cela étant de deux milliards de centimes annuellement qui seraient versés par le fonds d'aide, et de la sorte canaliser les aides au lieu de les placer dans des créneaux où elles seraient atomisées, voire difficilement traçables.

Dans un autre registre, la distribution, grand chantier à cause duquel le fisc se tourne à tort vers les éditeurs au sujet du volume des ventes, est entre les mains d'individus - autrefois de véritables nababs de la distribution qui dictaient leurs lois informelles - qui tentent aujourd'hui de vivoter dans une activité où leur seule chance de s'en sortir est de vendre le journal au kilogramme.

En laissant, dès le départ, la distribution entre les mains de personnes non identifiées, non fiscalisées, on a abandonné le secteur de la presse papier à l'informel ; ce qui a induit, à terme, l'émergence des titres à

Au vu du rôle qu'il peut avoir

Le CNESE appelle à réactiver le Conseil supérieur de la Fonction publique

Le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a appelé mardi à Alger à «réactiver» le Conseil supérieur de la Fonction publique, au vu du rôle qu'il peut avoir, en contribuant à l'élaboration des différentes politiques nationales pour optimiser les performances de l'administration et du service public. Dans une déclaration, en marge d'une journée d'étude organisée par le CNESE à l'Ecole nationale d'administration (ENA) sur le thème «l'éthique du service public», le président du CNESE, Rédha Tir, a fait état d'«une demande officielle pour la réactivation du Conseil supérieur de la Fonction publique, inactif depuis sa création», compte tenu de la contribution «significative» qu'il peut apporter dans le cadre des efforts de l'Etat visant la modernisation de l'administration et l'amélioration de la performance du service public.

Pour le même responsable, le Conseil doit assumer plusieurs missions dont l'élaboration des différentes politiques et stratégies à court et à long termes inhérentes à la Fonction publique, ainsi que la préservation et la valorisation de cadres nationaux compétents, en insistant sur la révision de la plupart des textes réglementant l'administration et les services publics pour améliorer leurs performances d'une part et concrétiser la politique économique d'autre part. Ce qui nécessite, selon le même intervenant, la garantie de moyens modernes, mais aussi la mobilisation de compétences réunissant des normes scientifiques et objectives. Le président du CNESE a estimé que le volume des dépenses et des charges que l'Etat alloue annuellement à la modernisation du service public pour être en adéquation avec les progrès enregistrés à différents niveaux, «n'est pas suffisant, s'il n'est pas en harmonie avec les aspects psychologiques de l'individu devant se hisser au niveau des comportements positifs pour instaurer la confiance entre l'administration et le citoyen».

Le responsable a indiqué que l'humanisation et la rationalisation de l'utilisation du service public «n'est pas l'affaire de l'Etat uniquement, mais doit associer la société aux efforts visant à trouver des solutions efficaces et efficientes pour le traitement de certains comportements répandus dans la société, à l'origine de la dégradation de la qualité des services et de la propagation de la bureaucratie dans les administrations». Il a insisté, en outre, sur la nécessité de revoir la politique de recrutement adoptée actuellement en vue de s'adapter aux développements opérés, notamment en donnant la chance aux jeunes compétences universitaires disposant aujourd'hui «d'une bonne maîtrise de l'utilisation des technologies modernes». Le président du CNESE a annoncé l'élaboration «d'un rapport périodique» qui sera soumis au président de la République, à l'issue de son adoption par les membres du Conseil lors de sa première session, prévue avant avril prochain. Ledit document portera sur «la politique publique et tous les volets positifs et négatifs pour l'année 2020», marquée par la propagation de la pandémie du nouveau Coronavirus, a souligné le même responsable, ajoutant qu'il sera procédé à partir de cette année à l'élaboration d'un rapport périodique semestriel.

Djamila Sai

REPÈRE

Sécurité énergétique

Attar préside une réunion avec les cadres du secteur sur la sécurité énergétique

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a présidé, mardi à Alger, une réunion en présence des cadres du ministère au cours de laquelle il a abordé les différents dossiers intéressant le secteur, à leur tête la sécurité énergétique, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion d'évaluation hebdomadaire, «plusieurs dossiers intéressant le secteur de l'Energie ont été évoqués, dont la sécurité énergétique, le programme des zones d'ombre, le développement de la production et la reconstitution des réserves».

Le ministre s'est enquis également du taux d'avancement dans l'application du programme de réduction graduelle de l'importation du carburant, y compris le mazout et l'arrêt définitif de l'importation de l'essence, prévu à la fin des 4 premiers mois de l'année, insistant sur «l'importance de respecter le calendrier fixé à cet effet», précise la même source. M. Attar a assisté à un exposé présenté par les cadres centraux sur la coordination en cours pour lever les contraintes bureaucratiques entravant le développement du secteur, lancée par une commission ad hoc sur orientation préalable du ministre. L'accent a été mis, en outre, sur l'importance d'une coordination étroite avec le ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables pour la création d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.

A cet effet, un exposé a été donné sur «le transfert de l'une des entreprises relevant du secteur de l'Energie vers le secteur de la transition énergétique et des énergies renouvelables en cours de finalisation».

Le ministre a souligné «l'importance d'œuvrer sans relâche à réaliser les objectifs annuels et les défis imposés dans le secteur en cette conjoncture, liés à la sécurité énergétique et la garantie des exportations en termes de qualité et de quantité, outre la promotion de l'efficacité du secteur pour améliorer sa productivité», conclut le document. **Agence**

gros tirages aux dépens des titres à petits tirages, ces distributeurs favorisant leurs marges aux dépens du pluralisme médiatique qui n'était pas à leurs yeux une valeur lucrative.

C'est dire que la presse écrite est en train de jouer sa survie en espérant trouver auprès des pouvoirs publics - c'est déjà le cas du Président - l'écoute et l'intelligence nécessaires afin d'imaginer et d'appliquer les solutions qu'il faut à tous les problèmes qui empêchent cette jeune presse de continuer à accompagner, efficacement, la marche de l'Algérie vers plus de démocratie et de progrès économique et social.

Laubi Balta

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Alors que près d'un million de doses de vaccin seront réceptionnées fin février courant

Le ministre de la Santé appelle les citoyens à se faire vacciner

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Pr Abderrahmane Benbouzid a appelé, avant-hier mardi à Alger, les citoyens à se faire vacciner pour, a-t-il dit, un retour à la normale. Incitant, au passage, les médias et tous les partenaires sociaux à la coopération avec le secteur pour la sensibilisation, à grande échelle, des citoyens à l'importance de la vaccination contre le Coronavirus (Covid-19).

L'Algérie, a-t-il indiqué, recevra, fin février, 200.000 doses du vaccin chinois en sus de 700.000 à 800.000 doses dans le cadre du groupe COVAX du vaccin contre la Covid-19. En attendant, a-t-il assuré, l'arrivée, ultérieurement, d'autres quantités.

Intervenant lors d'une journée parlementaire sur le thème : «La pandémie du Coronavirus en Algérie et la stratégie de vaccination», organisée par la Commission de la Santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale au Conseil



■ L'ensemble des acteurs sur le terrain appelés à mobiliser les citoyens et à les inciter à la vaccination pour rétablir la confiance. (Photo : D.R)

de la Nation en présence du président du Conseil par intérim, Salah Goudjil, le représentant du Gouvernement a affirmé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait tenu sa promesse concernant l'acquisition en janvier du vaccin au profit des citoyens.

Pour sa part, la directrice de pharmacie et des équipements médicaux au ministère de la Santé, Wahiba Hadjoudj, est revenue sur les différentes phases de négociations menées, une année durant, avec les différents laboratoires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, couronnées, a-t-

elle observé, par l'obtention de l'Algérie de son quota de vaccins auprès de plusieurs laboratoires. Faisant état, à l'occasion, de la réception, fin avril, de 9 millions de doses de vaccin dans le cadre de l'Institut africain pour la prévention des épidémies relevant de l'Union africaine (UA). «Aucun pays ne serait en mesure d'obtenir son quota de vaccin auprès d'un même laboratoire, vu la forte demande mondiale sur cette substance vitale en la conjoncture actuelle», a-t-elle dit. De son côté, le directeur général de l'Institut Pasteur, Dr Fawzi Derrar a mis en avant les critères

ayant retenus pour l'acquisition des vaccins.

Lesquels critères, a-t-il rappelé, avaient obéi aux choix et recommandations du Conseil scientifique.

«Ils répondent aux normes et critères de sécurité sanitaire et d'efficacité en vigueur», a assuré Dr Fawzi Derrar.

Evoquant le plan stratégique mis en place par le ministère, depuis janvier dernier, dans le cadre de la campagne de vaccination, conformément aux instructions données par le président de la République, dont la plate-forme numérique de suivi du déroulement de cette campagne, à travers le territoire national avec la garantie d'une distribution équitable, en tenant compte de la densité de la population dans chaque région, le directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère, Dr Djamel Fourar est revenu sur les scénarios envisagés par le ministère pour favoriser l'accès des catégories ciblées au vaccin, et, a-t-il fait savoir, atteindre un taux de couverture de 70% de la population sur une durée d'une année, et ce, en vue de stopper la chaîne de contamination communautaire, et, partant, concourir à l'aboutissement de la campagne en faveur de 20 millions de citoyens.

Appelant, à l'occasion, l'ensemble des acteurs sur le terrain à mobiliser les citoyens et à les inciter à la vaccination pour rétablir la confiance et mettre fin aux rumeurs relayées par les sceptiques via les réseaux sociaux.

Rabah Mokhtari

Production du vaccin contre le Coronavirus (Covid-19) en Algérie

Le Professeur Bitam appelle à l'intégration des chercheurs permanents

Le Pr Idir Bitam, Expert des maladies transmissibles et pathologies tropicales à la direction générale de la recherche scientifique et développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a appelé, hier mercredi à Alger, à l'intégration des chercheurs permanents dans la fabrication du vaccin anti-Covid-19 en Algérie. «S'il n'y a pas d'intégration de ces derniers, dans la fabrication du vaccin, ça va tomber à l'eau, je vous assure», a-t-il indiqué, se réjouissant, au passage, de la décision du Gouvernement de s'investir dans la production de vaccins, notamment contre le Coronavirus (Covid-19).

Intervenant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne dont il était l'invité de la rédaction, le Pr Bitam a insisté sur la nécessité de faire confiance aux chercheurs qui sont ici en Algérie.

«Je vous assure qu'on a des compétences incroyables. La majo-

rité d'entre eux ont une certaine expérience et ont travaillé avec des laboratoires hautement qualifiés dans différents domaines scientifiques», a-t-il affirmé faisant savoir que l'Algérie est le premier pays africain à le fabriquer.

Cet expert des maladies transmissibles et pathologies tropicales à la Direction générale de la recherche scientifique et développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, rappelle qu'il y a 50 ans, notre pays exportait des vaccins, et ce, grâce aux compétences locales.

«Il faut savoir que l'Algérie, dans les 70 et 80, a fabriqué et commercialisé, à l'échelle mondiale pas seulement africaine, 11 types de vaccin et sérum thérapeutique», a-t-il dit, considérant que ce n'est pas normal qu'en 2021, on ne parle pas du tout de la production vaccinale.

Il y a un relâchement certes, estimé l'invité de la rédaction de

la Chaîne III de la Radio algérienne. Mais, dit-il, c'est rattrapable. Pour peu que, a observé le Pr Idir Bitam, qu'il y ait une décision politique en collaboration avec la recherche.

Notons qu'hier mercredi, le président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, le Pr Kamal Senhadji a affirmé, à partir de Constantine, que l'Algérie possède des compétences scientifiques, mais qui nécessitent, a-t-il dit, des formations complémentaires spécifiques à la production du vaccin.

C'était lors de son déplacement dans le cadre d'une mission de prospection des sites susceptibles d'accueillir la future usine de production du vaccin anti-Covid-19 localement, en collaboration avec le partenaire russe. «On va voir les différents sites, nous sommes à Constantine, mais on visitera d'autres sites», a-t-il indiqué sur les ondes de la Chaîne I de la radio, nationale.

R.M

RAPPORT FINAL

Moralisation des actes commerciaux

Rezig annonce le parachèvement de l'élaboration du rapport final

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a annoncé, avant-hier à Alger, que la Commission nationale de moralisation des activités commerciales avait achevé l'élaboration de son rapport final qui sera soumis au Gouvernement la semaine prochaine pour adoption. «Le ministère du Commerce devra ouvrir, après approbation de ce rapport par le Gouvernement, un grand chantier pour la mise en œuvre sur terrain des suggestions de cette commission», a fait savoir M. Rezig lors d'une réunion avec la Commission nationale de moralisation des activités commerciales.

Parmi les suggestions du rapport de la commission, le ministre a révélé, la révision de certains textes législatifs et réglementaires visant la moralisation de l'activité commerciale, l'organisation des espaces et des activités commerciales et la sécurité des produits. L'autre suggestion inscrite dans le rapport est celle relative à la sensibilisation et l'information.

Entre autres problèmes relevés par le chargé d'études au ministère du Commerce, Kamel Haddouche : l'inexistence d'articles coercitifs destinés aux commerçants contrevenant à l'instar de l'exposition des marchandises en dehors des locaux commerciaux ainsi que la présentation de services commerciaux en l'absence d'un cadre légal les régissant. Sur la base de l'examen effectué, la commission nationale de moralisation des activités commerciales propose l'amendement de la loi 03-09 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression de la fraude, aussi bien que certains décrets exécutifs et décisions ministérielles.

Il s'agit également de la création de zones commerciales pour la vente en gros et d'espaces commerciaux et de grandes bases logistiques dans les grandes villes en vue d'assurer en continu l'approvisionnement notamment durant les crises et les occasions à même de réduire l'ampleur du commerce parallèle, ajoute le même responsable.

Il est à noter que cette commission, installée en mai dernier, a pour objectif de réhabiliter l'activité commerciale et mettre fin aux comportements négatifs dans les marchés.

En termes de composition, la Commission nationale est constituée de 8 sous-commissions, à savoir des sous-commissions en charge des fruits et légumes frais, des viandes rouges et blanches, des produits d'épicerie, des produits de nettoyage, de beauté et de maintenance, l'équipement ménager et mobilier, l'habillement, les chaussures et cuir, les services du commerce et les espaces commerciaux.

Manel Z.

BRÈVE

MDN

Arrestation de 50 narcotrafiquants et saisie de 359 kg de kif en une semaine

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont arrêté, en une semaine, dans diverses opérations, 50 narcotrafiquants et saisi 359 kg de kif, ainsi que 27.379 comprimés psychotropes, indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans la dynamique des efforts visant à asseoir la sécurité et la sérénité sur l'ensemble du territoire national, des unités et des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont mené, durant la période du 10 au 16 février 2021, plusieurs opérations dont les résultats dénotent du haut professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos Forces Armées à préserver et prémunir notre pays contre toute forme de menaces sécuritaires et fléaux connexes», souligne le communiqué du MDN. Ainsi, «dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions Militaires, 50 narcotrafiquants et saisi des quantités de kif traité s'élevant à 359 kilogrammes, ainsi que 27.379 comprimés psychotropes», précise le bilan opérationnel de l'ANP.

Agence

Sous-traitance

Trois comités techniques installés pour superviser ces activités

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham a supervisé, mardi à Alger, l'installation de trois comités techniques chargés des activités liées à la sous-traitance, aux chaînes renouvelées, aux équipements renouvelés et à l'industrie électronique et électroménagère, indique un communiqué du ministère.

Le premier comité est chargé d'étudier les demandes d'exonération des droits douaniers et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les composants et les matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités conformément au décret exécutif 20-311.

Ce nouveau cadre organisationnel vise à «promouvoir et à développer l'activité de la production des composants, des pièces de rechange et des parties destinées à la sous-traitance industrielle et à tout usage».

L'application des avantages fiscaux et parafiscaux prévus dans ce décret exécutif permet de développer les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries et avec la mise en place d'une règle avec un taux d'intégration acceptable, celle-ci se développera en parallèle avec l'élargissement de la sous-traitance, ce qui créera un véritable tissu industriel.

Le deuxième comité est chargé de l'examen des demandes d'octroi des autorisations de dédouanement des chaînes et équipements de production renouvelés conformément aux dispositions



Le ministre a tenu à affirmer la «souveraineté» des comités dans leurs décisions, pour peu qu'ils respectent les textes des décrets exécutifs. (Photo : DR)

du décret exécutif n 20-312 fixant les conditions et modalités d'octroi de l'autorisation de dédouanement des chaînes et équipements de production renouvelés, dans le cadre d'activités de production de biens et services. Ce cadre organisationnel vise à offrir des possibilités d'importation de chaînes et équipements de production renouvelés avec un coût moindre à la portée des opérateurs nationaux et ce dans le cadre de la relance de l'outil de production nationale.

Quant au 3^e comité, il a pour mission d'émettre son avis concernant les décisions d'évaluation technique présentées par les opérateurs activant dans le domaine de production d'équipements électroniques et électro-

ménagers afin de bénéficier du système fiscal préférentiel conformément au décret exécutif 20-313 régissant ce système qui fixe les conditions d'accès au système fiscal préférentiel. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, M. Ait Ali Braham a présidé l'installation des commissions de recours spécifiques aux trois systèmes susmentionnés.

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham a appelé, par ailleurs, les membres des comités techniques chargés d'étudier les dossiers relatifs aux équipements renouvelés, à la sous-traitance et à l'industrie électronique et électroménagère «de commencer leur travail le plus tôt possible et avec célérité».

Il a précisé, toutefois, que les décisions prises par les comités ne devront pas l'être «dans la précipitation ni dans la nonchalance», ajoutant à l'occasion de la cérémonie d'installation de ces trois comités organisée au siège du ministère, qu'ils seront amenés «à passer le plus gros des dossiers dans les 3 à 4 prochains mois».

Selon lui, il ne s'agit pas d'une «campagne» mais plutôt d'une procédure qui se poursuivra tant que les textes promulgués seront toujours en vigueur.

M. Ait Ali Braham a donné certaines «orientations générales» aux membres des comités, notamment en matière de fréquence de sessions de traitement des dossiers en préconisant des réunions deux jours par semaine, selon la disponibilité des cadres des différents ministères représentés dans ces comités.

Il a tenu à affirmer la «souveraineté» des comités dans leurs décisions, pour peu qu'ils respectent les textes des décrets exécutifs qui régissent chaque activité (décrets 311, 312 et 313 de l'année 2020 publiés sur le JO n° 67), précisant que le principe de «parité» a été respecté dans la composition des comités.

Le ministre a relevé que le nombre des représentants du ministère de l'Industrie était équivalent à celui des autres départements, indiquant, à cet effet, que les ministères des Finances, du Commerce et des Mines avaient désigné leur représentants dans ces comités en plus de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie, sans exclure la possibilité de re-

courir à des expertises externes, privées ou publiques.

M. Ait Ali Braham a estimé que les avantages fiscaux et les exonérations douanières qui étaient accordés auparavant aux «assembleurs» ont été transférés, en vertu des nouveaux textes promulgués en 2020, aux équipementiers qui produisent des composants à tout usage, favorisant l'intégration, sans dépendre d'un donneur d'ordre (des commandes publiques ou privées) pour bénéficier de ces avantages.

Il a souligné que son département veut encourager les secteurs qui sont en mesure d'assurer de l'intégration dans leurs produits «dans l'immédiat et à des taux appréciables», citant les segments des produits blancs incluant les réfrigérateurs, les machines à laver et les climatiseurs.

Les opérateurs dans ce secteur doivent démarrer avec un taux d'intégration à 40% pour passer à 70% au cours de la seconde année d'activité, a précisé le ministre.

Concernant des produits «un peu plus complexes», à l'exemple des téléviseurs, il a indiqué que le taux d'intégration a été révisé à la baisse.

Pour ce qui est des chaînes renouvelées, M. Ait Ali Braham a rappelé que les opérateurs seront en mesure, selon le nouveau décret, d'importer une partie seulement de la chaîne, ce qui n'était pas autorisé auparavant. Aussi, la vétusté variera, selon lui, entre 3 et 10 ans, selon le type de chaîne et l'activité dans laquelle elle sera utilisée.

Djamila Sai

Agriculture

L'autosuffisance alimentaire en péril

Ces dernières années, été comme hiver, en des circonstances saisonnières ou festives, le temps est à l'abondance des fruits et légumes sur les étalages. Ils sont disponibles à la portée de tous. Il reste que ce soit au plan régional ou national, on est loin de cet espace qui, il y a une trentaine d'années nous permettait de parler de la volatilité des prix toujours vers la baisse. C'est-à-dire, le temps de la remise aux éleveurs et agriculteurs par le Gouvernement des charrettes, de l'engrais du bétail et des semences à nos parents. L'époque de l'Onapsa et autres offices agricoles de service public. Là où l'on achetait les produits alimentaires aux familles paysannes à des prix connus d'avance. C'était l'époque où dans les collèges on enseignait les techniques de distribution et de production pour les marchés. On n'exportait pas certes, mais on parlait d'autosuffisance alimentaire y compris celle du lait et de la viande. Puis, l'on a entamé la descente aux enfers avec, dans le discours des hommes politiques, un terme «détérioration des termes de l'échange et du pouvoir d'achat», une véritable plainte à l'époque, mais qui n'a eu d'écho nulle part. De quoi s'agissait-il ? En vérité, les prix des produits agricoles s'effondraient sur le marché. National au rythme de l'effondrement de notre économie avec celui de la baisse constante de la production agricole dans toutes les filières. Sous toutes ses formes, la pêche ne valait pas mieux. Les recettes du gaz et du pétrole ont pu faire éviter au pays le recours à la Banque mondiale et le fonds monétaire international. C'était le temps où l'inefficacité de la gestion des institutions de l'Etat était démontrée et qu'il fallait donner plus de place à l'investissement privé. En même temps, la République était contrainte de s'endetter davantage pour rétablir les équilibres macro-économiques.

Il était dit qu'il fallait suspendre tout soutien à l'agriculture paysanne qualifiée de non-performante. Une véritable campagne de démolition contre cette agriculture a alors été engagée contre les agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. Privilégiant une plus grande production des hydrocarbures. Avec les recettes encaissées, l'on a ciblé l'acquisition sur des places européennes et auprès de fournisseurs européens attirés de produits agricoles et alimentaires à des prix devenus subitement volatiles sur le marché algérien. Particulièrement durant les années 1990 au préjudice des familles algériennes surendettées. Celles-ci étaient mises dans l'incapacité de payer leurs factures. Après le supplice auquel sera soumis le peuple algérien durant «la décennie noire». Celle-là même où gérées par une bande d'aigrefins (issaba) en costume et cravate, les caisses de l'Etat étaient mises à sac au moment même où cette bande appelait le peuple à devenir compétitif selon les critères des institutions financières internationales. La mise à sac impliquait aussi les tarifs douaniers qui ont été démantelés avec des marchés libéralisés et des produits alimentaires venus d'ailleurs déversés à bas prix sur le marché national. Ce qui a rendu encore plus vulnérables les prix. Les impacts négatifs n'ont pas tardé avec le changement des habitudes alimentaires dans les villes et campagnes et que les productions céréalières baissèrent au point de ne plus pouvoir se vendre. Ce phénomène a été aggravé par les actes terroristes interdisant tout travail des champs ou prise de décision à même de permettre d'appliquer une quelconque solution pour sortir de cette situation de vulnérabilité. C'est dans un tel contexte que l'on demande à l'agriculture familiale d'être performante. C'est dans ce contexte que l'on demande aujourd'hui aux agriculteurs d'être compétitifs.

Aujourd'hui, on doit subir de nouveaux enjeux venus du ciel tels que le changement climatique, la spéculation financière, les marchés internationaux imprévisibles, l'instabilité politique, économique et sociale des partenaires de différents pays... Un haut panel d'experts devrait être mandaté pour l'élaboration d'une étude sur l'efficacité de qui est mobilisé au nom des pauvres

«Vous serez étonnés des résultats d'une telle étude. Ou peut-être pas du tout, parce que depuis le temps qu'on mobilise tous ces millions en notre nom, nous serions tous riches déjà. Malgré tout cela, sans aides d'aucune forme, sans aucune protection et avec tous les puissants du monde contre elle, l'agriculture paysanne n'a pas disparu».

Pour nos interlocuteurs, il a fallu la crise que nous vivons actuellement pour que les gouvernements prennent conscience de la nécessité de la sécurité alimentaire sur base de la production alimentaire au niveau de chaque pays. Cependant les solutions durables se font attendre», a indiqué un cadre agricole proche du ministère algérien de l'Agriculture. Un autre a tenu à souligner que les gouvernements n'ont pas le droit de décider de la compétitivité d'un peuple pour lui permettre de manger. «Il faut arrêter ces politiques qui viennent déstabiliser l'agriculture paysanne en péril. Quand il y a surproduction, nous subissons le dumping. Quand il y a pénurie, c'est celle des restrictions des exportations pour l'alimentation qu'on nous a dit de ne plus produire. Il faut que nos gouvernements aient l'ambition de faire application des politiques qui nous permettent de sortir de la pauvreté et de la misère, qu'ils protègent nos agricultures paysannes des marchés volatiles et nous soutiennent pour qu'on puisse investir pour nourrir les populations « a jouté un autre pour conclure.

A. Djabali

INFO EXPRESS

Langue maternelle Rencontre sur la langue amazighe en février à Chlef

Le Haut Commissariat à l'amazighité (HCA) organise, les 20 et 21 février, une rencontre à Chlef sur la place de la langue amazighe dans les systèmes de l'enseignement et de la communication, à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle, célébrée le 21 février de chaque année, indique dimanche un communiqué du HCA. Dans le cadre des célébrations de cette journée consacrée le 21 février de chaque année, par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la place de la langue amazighe dans les systèmes de l'enseignement et de la communication dans son volet radiophonique, ainsi qu'autour des efforts du mouvement associatif dans la collecte, la sauvegarde et la recherche dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel à travers le territoire national notamment, sera au centre de cette rencontre.

R.R

Souk Naâmane (Oum El-Bouaghi) Arrestation de 2 individus et saisie de 1,150 kg de kif traité



L'opération a été effectuée à la suite des informations crédibles faisant état que 2 individus suspects s'apprêtaient à écouler de la drogue à bord d'un véhicule touristique au niveau de la cité Khelfi de Souk Naamane. Après avoir fermé toutes les issues et une souricière mise en place, les éléments de la Gendarmerie ont immobilisé le véhicule et ont arrêté 2 narcotrafiquants âgés de 33 et 35 ans au même endroit dans la ville de Souk Naamane. La fouille minutieuse dudit véhicule a permis

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et notamment la commercialisation de la drogue qui prend de l'ampleur, affectant toutes les couches sociales, les éléments de la brigade de la Gendarmerie de Souk Naâmane relevant du groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Oum El-Bouaghi, ont récemment arrêté 2 individus en possession de 1,150 kg de kif traité, a-t-on appris par la cellule de communication du groupement de la Gendarmerie nationale d'Oum El-Bouaghi.

la découverte d'une quantité de 11 plaquettes et de 2 morceaux de kif traité d'un poids total de 1,150 kg. Les deux mis en cause ont été présentés de-

vant les instances judiciaires pour les chefs d'inculpation, «détention et commercialisation de la drogue avec utilisation de véhicule».

A.Remache

Aïn Témouchent : exportation de plus de 270 tonnes de poulpes l'an dernier



La wilaya de Aïn Témouchent a enregistré l'exportation de 276 tonnes de mollusques (poulpes) au cours de l'année 2020, a-t-on appris lundi du directeur de wilaya de la Pêche et des Ressources halieutiques.

(Photo > D. R.)

Zones d'ombre : le raccordement à l'électricité et au gaz, une priorité nationale



Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a affirmé lors d'une réunion avec les présidents de certaines Assemblées populaires communales (APC), l'engagement de son secteur à prendre en charge les préoccupations relatives au raccordement des zones d'ombre et des exploitations agricoles au gaz et à l'électricité, qualifiant cette démarche de «priorité nationale absolue», a indiqué un communiqué du ministère.

(Photo > D. R.)

Ouargla : lancement d'une série d'opérations d'aménagement urbain



Une série d'opérations d'aménagement urbain ont été lancées récemment à travers la ville de Ouargla, a-t-on appris lundi des services de la wilaya.

(Photo > D. R.)

Trafic ferroviaire La ligne Annaba-Alger reprend du service

Le trafic ferroviaire des voyageurs desservant la ligne Annaba-Alger a repris lundi dans le respect strict des mesures de prévention de la Covid-19, a-t-on appris du directeur régional de la SNTF à Annaba, Abderrazak Benbelgacem. Les navettes sont programmées exclusivement de jour, à savoir de 06h00 à 17h00 avec le maintien uniquement du service de la 2ème classe en places assises et la suppression du service de première classe (couchette), a précisé le même responsable. Trois

dessertes hebdomadaires ont été ainsi programmées sur cette ligne avec respect des mesures de distanciation, de désinfection, d'obligation du port des masques de protection et un taux de remplissage limité à 50 %, selon la même source. Ce train qui dispose d'une capacité de 240 voyageurs, compte des arrêts dans les villes de Constantine, Sétif, Bordj Bou Arreridj et de Bouira. La gare d'Annaba a connu fin décembre la reprise de service du train de banlieue Annaba/Sidi

Amar réservé aux étudiants ainsi que les trains de voyageurs sur les lignes Annaba/El Hadjar/Chihani (wilaya El Tarf) et Annaba/Berrahal. Des arrêts seront aménagés pour le train Annaba/Berrahal au niveau des agglomérations Essaroual et Oued Ennil, dans la commune d'El Bouni, dans le cadre du rapprochement du service de transport ferroviaire du citoyen et dans le respect des mesures de prévention de la Covid-19, a précisé la même source.

Agence

Insuline : un projet de partenariat entre Saidal et Novo Nordisk en préparation



Un projet de partenariat est en cours de préparation entre le groupe public d'industries pharmaceutiques «Saidal» et l'entreprise pharmaceutique danoise «Novo Nordisk» pour la production locale de l'insuline à partir de 2021-2022, a indiqué le ministère de l'Industrie pharmaceutique dans un bilan sur les réalisations du secteur au titre de l'exercice 2020. (Photo > D. R.)



PENSEE

Le 18 février 2017 nous quit-tait pour un monde meilleur

Le Général

BELKACEMI Amar.

Son épouse, ses enfants ainsi que ses proches, prient tous ceux qui l'ont connu et aimé, d'avoir une pieuse pensée pour le défunt..

Puisse Dieu Tout-Puissant accueillir le défunt en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

histoire

Histoire de Hadjout (Tipasa)

Les Hadjoutis, redoutables tribus de la Mitidja

La plaine de la Mitidja comprenait les Hadjoutis et les trois petites peuplades de Oulad Hamidan, Zanakra et Beni-Ellal. Ces trois peuplades viennent originellement du Sahara, mais elles sont depuis longtemps établies dans la Mitidja.

Oulad Hamidan est traversé par la route de l'Ouest, située sur la rive droite de l'Oued-Djer. Zanakra est sur la rive gauche de cette rivière, en allant vers Beni Menasser. Beni-Ellal est entre la Chiffa et Oulad-Hamid. Les Hadjoutes, avec qui ces trois petites tribus sont unies et même confondues, forment la population la plus vaillante de la plaine. Ils sont fiers, indépendants, généreux et très courageux. Ils sont toujours assez disposés à faire sentir à leurs voisins leur vaillance.

Le territoire des Hadjoutis, ces lions de la Mitidja, est fort beau et parfaitement cultivé, ce qui annonce quelques habitudes d'ordre et de travail. Leur marché se tient tous les samedis, près de la ferme d'El-Sebt, qui était autrefois le séjour habituel du Kaïd. On voit dans le pays des Hadjoutis, au sommet d'une colline, d'où on a une vue sur la mer, une pyramide assez élevée, connue dans le pays sous le nom de Tombeau de la Chrétienne, (Koubar-El-Roumia). Ce peut être, ou le monument qui, d'après Marmol, fut élevé à la fille du comte Julien, la fameuse Cava, ou la sépulture des anciens rois Numides, qui, d'après Pomponius Méla, étaient ensevelis entre [Jol et Icosium], c'est-à-dire entre Cherchel et Alger. Ceci expliquerait la croyance assez généralement répandue dans le pays que ce monument renferme de grandes richesses.

Les histoires les plus merveilleuses courent à ce sujet. Il faut remarquer que les Zanakra qui habitent dans le pays des Hadjoutis portent le même nom qu'une des cinq principales tribus du Yemen, qui d'après Léon l'Africain, vinrent s'établir en Afrique, sous la conduite de Melez-Afriki, il est aussi souvent question de ces Zanakra dans l'histoire des Arabes d'Espagne. Tout ce que savent sur leur origine ceux qui habitent actuellement l'Outhan El-Sebt, c'est qu'ils viennent du Sahara. Cherchell comprend la ville de ce nom, et les tribus Kbaïles de Beni-Menasser, Chenouan et Tsaouria : il est montagneux, mais fertile en céréales.

La principale rivière qui l'arrose est le Teffert, qui se jette dans la mer, entre Cherchel et Tenez. Beni-Menasser, dont le territoire entoure Cherchel, est une tribu très nombreuse, qui peut mettre de 2 à 3.000 hommes sur pied. Chenouan, à l'est de Beni-Menasser, confine aux Hadjoutes. Les habitants de cette contrée sont aussi braves que les Hadjoutis. Tsaouria, à l'ouest de Beni-Menasser, touche au territoire de Tenez. La Mitidja était peuplée pour sa partie Ouest, hormis les habitants de deux villes (Blida et Koléa), par deux grandes tribus :

les Hadjoutes pour la partie Nord et les Mouzaïas pour sa partie Sud. Toutes ces populations vivaient en harmonie autour de villages ou de petites tribus dirigés et administrés par des hommes sages qui rendaient également la justice et enseignaient le Coran dans des médersas et zaouïas.

Les tombes de ces hommes ont été érigées, pour la plupart d'entre elles, en mausolées (Marabouts).



Hadjout, anciennement «Marengo» pendant la colonisation française de Tipasa. (Photo : D.R)

Ces mausolées existent encore aujourd'hui au niveau de certains villages et villages de la Mitidja. Il est mentionné dans les rapports de la Commission d'Afrique en 1834, et comme le note le général Valazé : «Presque tous les Arabes savent lire et écrire. Dans chaque village, il y a deux écoles».

Concernant particulièrement la tribu des Hadjoutes, objet de cet article, son territoire s'étendait de l'extrême Ouest de la Mitidja, correspondant aux environs de l'actuelle ville de Hadjout (ex-Marengo), jusqu'à Bordj El Harrach (ex-Maison Carrée) où résidait une autre grande tribu, les Aouffias (partie Est de la Mitidja). Il n'existe malheureusement pas de statistiques précises sur le nombre des populations Hadjoutis, mais nous estimons, à partir de certaines données contenues dans le rapport du duc de Rovigo, «vingt-trois tribus Hadjoutes et douze mille cavaliers».

Dix-huit mille cavaliers selon d'autres sources, à un total de plus de quarante mille habitants pour l'ensemble de ces tribus et douars. A la bataille de Staouéli, le 14 juin 1830 (Sidi-Ferruch), contre la pénétration des armées françaises et avant la proclamation de Abdelkader comme Émir, les contingents fournis par les tribus Hadjoutis (douze mille cavaliers Hadjoutes) ont combattu vaillamment parmi les cinquante mille hommes engagés dans la bataille.

Le général Changarnier qui a eu à combattre les armées Hadjouties, écrit à leur sujet (Mémoires), après les avoir qualifiés d'habitants rebelles au joug de l'étranger», de «patriotes énergiques», «les Hadjoutes avaient pu mettre en campagne et entretenir, pendant plusieurs années, de mille à mille huit cents cavaliers très courageux, qui avaient accompli des choses dont les cavaliers les plus célèbres de l'Europe se seraient honorés». De même, le duc d'Orléans n'eut pas manqué de rendre hommage au patriotisme de ces partisans :

« (...) Ces hardis partisans faisaient plus de mal aux Français que tout le reste des forces ennemies, de même que les Cosaques, dans les guerres de l'Empire, contribuèrent plus que toutes les troupes régulières à détruire l'Armée française». «Les Hadjoutis empêchaient l'armée de dormir en la tenant sur un qui-vive perpétuel».

Cependant la mort d'un simple cavalier Hadjoute, Boutheldja le poète, tué dans un de ces engagements, fut une perte sensible pour la cause arabe. Selon livre «L'Algérie : Nation et Société» de Mostefa Lacheraf, lors de la proclamation de Abdel-Kader, alors âgé de vingt-quatre ans, comme Emir en novembre 1832, les partisans les plus irréductibles, comme les Hadjoutes qui opéraient à plus de 400 kilomètres de la nouvelle capitale de l'émir (région de Mascara), se mirent à son service en lui apportant un appui appréciable ainsi qu'à ses lieutenants, El Berkani, El Béchir, Ben Allal.

Leur engagement total avec l'Emir et leur acharnement contre l'occupant a fait des Hadjoutis de redoutables ennemis aux généraux français. L'ancienne forêt de Hadjout et les montagnes environnantes (Menacer, Monts de Cherchell, Zaccar, Chenoua, Monts de Mouzaïa, Atlas bli-déen...) constituaient des coins stratégiques et de repli idéal pour s'approvisionner et relancer le combat.

Dans «L'histoire d'un parjure» de Michel Habard, le maréchal Clauzel en débarquant en Algérie annonçait : «A nous la Mitidja ! A nous la plaine ! Toutes ces terres sont de première qualité. A nous seuls ! Car pas de fusion avec les Arabes. J'ai ordonné aux bataillons de détruire et brûler tout ce qui se trouve sur leur passage. Dans deux mois les Hadjoutis (tribus de la Mitidja) auront cessé d'exister». Parole fut tenue, sauf qu'il fallait non pas deux mois mais 5 ans.

Le 23 janvier 1835, un communiqué fut publié dans «Le Moniteur Algérien» (Journal français) : «Une de nos colonnes après

avoir détruit une vingtaine de villages Hadjoutis pour se mettre en appétit, pénétré chez les Mouzaïas, le résultat a été le châtement des tribus insoumises : leurs douars ont été détruits, beaucoup de blé et de bestiaux confisqués».

Le correspondant de guerre du «Toulonnais», écrivit, le 25 janvier 1835 :

«On croirait vraiment assister à la conquête du Pérou par les Espagnols parce que les Hadjoutis veulent leur indépendance. Faut-il se conduire en vandales ? Les Mouzaïas, la plus belle des tribus que nous avons détruite se trouva au milieu d'un vaste jardin d'oliviers et d'orge. Le feu y fut mis et le bruit des flammes se mêlait aux cris des femmes et des enfants».

Dans les mémoires du Général Changarnier, parlant de ses troupes qui opéraient à l'Ouest de la Mitidja (L'Algérie : Nation et Société) : «Elles (ses troupes) trouvèrent des distractions dans les razzias répétées que pendant l'hiver je fis subir aux tribus hostiles de l'Harrach à la Bourkika (Village proche la ville actuelle de Hadjout).

Après le massacre de ces villages et tribus, une grande partie de ces populations s'est réfugiée dans les montagnes environnantes abandonnant leurs terres et leurs biens aux nouveaux occupants, mais non résignée, continuant le combat sous toutes ses formes et même après la reddition de l'Emir, comme le précise Mostefa Lacheraf dans «Algérie : Nation et Société», «Toute la Mitidja paysanne était aux portes d'Alger (...) et les communications dans la banlieue algéroise étaient menacées par les coups de main et les embuscades tendues par les partisans», jusqu'au déclenchement de la lutte de libération nationale où la forêt de Hadjout a servi à nouveau, plus d'un siècle après, comme base de lutte et de refuge à nos valeureux moudjahidine.

Mohamed EL-Ouahed

évocation

Mouvement étudiant

Le moment de vérité du Club des Pins

Le Club des Pins est entré fortuitement dans l'histoire de l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA), un 19 février 1967, en abritant dans sa salle de conférences, fraîchement inaugurée, l'Assemblée générale élective du Comité de section de l'Université d'Alger.

C'était le premier test de la représentativité des instances de l'UNEA, Comité exécutif et Comité de section d'Alger démocratiquement élus par les étudiants mais non reconnus par le pouvoir issu du Coup d'Etat du 19 juin 1965, qui avait destitué Ahmed Ben Bella, premier président de l'Algérie indépendante. En condamnant le coup d'Etat, le syndicat étudiant s'était libéré de la tutelle du FLN dont il était, «statutairement», une des organisations de masse. Dès la rentrée universitaire 1965-1966, l'UNEA, organisation démocratique, dotée de structures légales élues par les étudiants, a maintenu son activité. Son Comité de section d'Alger constitué de Hamid Ait Said, Fatima Medjahed, Larbi Oucherif et Mohamed Athmani, agissant ouvertement à l'Université, et son Comité exécutif composé de membres recherchés et en clandestinité - Aziz Belgacem, Noureddine Zenine, Abdelalim Medjaoui, Djamel Labidi et Djelloul Naceur - et deux en liberté, Mustapha Mékideche et Bachir Hadjadj, qui étaient étudiants à la Faculté des Sciences, ont réussi, malgré le climat de répression, à continuer à préparer les luttes des étudiants autour de leurs revendications. A la rentrée universitaire suivante, 1966-67, l'UNEA autonome avait déjà adapté son activité à sa nouvelle situation d'organisation non reconnue et réprimée par le pouvoir. Mais, grâce au dévouement et au courage de ses militants, elle avait gagné l'entière confiance des étudiants. L'Université d'Alger, la principale du pays, -les centres universitaires d'Oran et de Constantine lui étaient encore rattachées- comptait alors un peu plus de 7 000 étudiants. Pour «récupérer» l'UNEA et la replacer dans son giron, le FLN a créé deux structures, formées d'étudiants: la Direction préparatoire de la Conférence nationale (DPCN) et la Fédération nationale des étudiants militants (FNEM).

Au début de l'année 1967, la DPCN décide de la tenue d'une Assemblée générale des étudiants de l'Université d'Alger pour élire le Comité de section. A cet instant, le président Houari Boumediène en était encore à consolider son pouvoir. Le gouvernement qu'il a nommé le 10 juillet 1965 a déjà connu trois remaniements dus à des défections de ministres passés à l'opposition: le 10 avril 1966, Hadj Smaïn, ministre de la Reconstruction et de l'Habitat, quitte l'Algérie, les attributions de son ministère sont réparties entre les ministères de l'Intérieur et des Travaux publics; le 24 septembre Abdennour Ali Yahia, ministre des Travaux publics et de la Reconstruction, est nommé ministre de l'Agriculture en remplacement de Ali Mahsas qui a quitté l'Algérie; Lamine Khène est nommé ministre des Travaux publics; le 27 septembre, Rabah Bitat, ministre d'Etat, est chargé des Transports jusqu'ici dévolus au ministère des P.T.T; le 6 octobre, Bachir Boumaza, ministre de l'Information, est démis de ses fonctions et quittera l'Algérie, il est remplacé le 24 octobre 1966 par Mohammed Seddik Benyahia. Dans ce gouvernement, le ministre de l'Education nationale, en charge de



l'Enseignement supérieur, est Ahmed Taleb Ibrahim. L'AG élective du Comité de section d'Alger de l'UNEA est fixée au 19 février 1967, deux semaines après les premières élections communales dans le pays. Elle se tiendra dans la salle de conférences (devenu Palais des Nations) du Club des Pins qui avait été construite pour abriter le 2ème Sommet des pays afro asiatiques prévu le 26 juin 1965 (dix ans après le 1er Sommet réuni à Bandung, en Indonésie, en avril 1955). C'est la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réunie en juillet 1964 au Caire, qui a recommandé de tenir à Alger la 2ème Conférence afro-asiatique en 1965. Le mois suivant, en août, Ben Bella lance le projet de construction d'un hôtel avec salle de conférences et tout ce qu'il faut pour accueillir une soixantaine de délégations étrangères de haut niveau et les centaines de journalistes qui couvriront l'événement. Il fait disparaître le stade des Tagarins (sur les hauteurs d'Alger, face à la baie) pour ériger le futur Hôtel El Aurassi. Ce projet ne plaît pas à l'architecte Jean de Maisonseul parce que, selon lui, la construction produit «un impact négatif sur la ligne des crêtes d'Alger», mais son avertissement contenu dans l'étude remise par Annie Steiner au président Ahmed Ben Bella, avant la réalisation du projet, ne fut pas écouté. Pour diverses raisons, la construction de l'Hôtel El Aurassi fut retardée. Ben Bella se tourna alors vers une station balnéaire, à 25 km à l'ouest d'Alger, près de Staouéli, appelée Club des Pins, et lança la construction en urgence d'une salle de conférences et d'une centaine de villas qui s'ajoutèrent à la vingtaine qui se trouvaient déjà sur le site entouré de pins.

Le Club des Pins sera terminé dans les délais, mais le coup d'Etat du 19 juin 1965 compromet la tenue de la Conférence des pays afro-asiatiques. Quelques jours après, une bombe au plastique explose au Club des Pins, faisant dix blessés légers; ce fait accroît l'incertitude sur la tenue du Sommet qui, finalement sera annulé. Le Palais des Nations est alors réservé aux rencontres organisées par le pouvoir et par le FLN. La DPCN l'a choisi pour être le lieu du moment de vérité sur le mouvement étudiant, censé trancher définitivement le sort de l'UNEA, à travers

l'élection démocratique de son Comité de section d'Alger. La salle Ibn Khaldoun, au centre d'Alger, convenait mieux, pour ses facilités d'accès et sa sobriété, d'autant plus qu'elle était familière aux étudiants puisque c'est là que se sont déroulées, après l'indépendance, les cérémonies des rentrées solennelles de l'Université.

Le choix du Club des Pins était sans doute, tactiquement justifié par sa fonction au service du pouvoir, doté d'un côté plutôt pompeux de nature à impressionner les étudiants et les dissuader de s'y rendre. Mais, comme le rappellera plus tard Larbi Oucherif (El Watan, 21 mai 2006), «le nombre des étudiants à cette AG annonce la déconiture des promoteurs», c'est-à-dire la DPCN. La désignation par vote à main levée du bureau de l'Assemblée élective, porta Omar Chaou à sa présidence. Il sut diriger les travaux de la façon la plus démocratique et déjouer les manœuvres des membres de la DPCN, isolés dans la salle grâce à la mobilisation des militants de l'UNEA et à leur intense travail d'explication vers les étudiants présents. Les membres de la DPCN ont invoqué l'absence de quorum- un mot que beaucoup entendaient pour la première fois- pour empêcher l'AG d'aboutir sur l'élection du Comité de section. Mais la vérité sur la représentativité des structures de l'UNEA autonome était devenue une évidence. Elle sera confirmée au mois d'avril suivant, cette fois dans l'enceinte même de l'Université, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, où, sans égard pour le problème du quorum qui ne se posait plus, un millier d'étudiants ont élu démocratiquement le Comité de section. Il faut souligner que le contexte politique évoluait favorablement. L'année 1967 a été celle de la clarification de la politique du pouvoir. Ainsi, dans un discours prononcé à l'occasion de l'ouverture officielle du séminaire sur le socialisme arabe, le 22 mai 1967, le Président Boumediène précisait sa démarche: «l'Algérie affronte la bataille de l'industrialisation qu'elle lie étroitement à la bataille pour la récupération des richesses nationales en vue de liquider toutes les bases du néocolonialisme. Ce dernier ne

manque pas de mobiliser toutes ses possibilités et d'user de tous les expédients afin de détourner notre pays de la voie qu'il s'est tracée. Mais l'Algérie n'a pas consenti le sacrifice d'un million et demi de ses fils pour favoriser l'établissement sur son territoire des mêmes exploitations affublées de formes nouvelles». Plus tard, le 1er Novembre de la même année, il expliquait le choix de la planification: «Le plan est d'une importance capitale pour l'émancipation économique et sociale, dans des délais raisonnables, car il représente non seulement une masse de projets, mais surtout le choix d'une méthode globale dans le développement en vue d'objectifs précis et selon des voies et moyens propres à les réaliser». Dans le même discours, il exposait la politique industrielle «Nous avons également jeté les bases de l'industrialisation de notre pays par l'implantation d'unités de moyenne importance afin de subvenir à notre propre consommation tout en préparant activement la mise sur pied d'une industrie lourde, et ce, par la réalisation de grands complexes industriels à Annaba et Constantine». A la fin de l'année universitaire, à la suite de l'agression israélienne contre l'Egypte et la Syrie, dénoncée par les étudiants qui ont manifesté et réclamé une formation militaire. Larbi Oucherif évoque le tract de l'UNEA s'adressant au ministre de la Défense, Houari Boumediène, président du Conseil de la révolution, pour lui demander la mobilisation des étudiants sous les drapeaux. Cet appel fut entendu et «dès la fin des examens, la liste des étudiantes et étudiants mobilisés était publiée. Le 15 juillet 1967, les centres d'instruction militaire reçoivent pour 45 jours les étudiantes et les étudiants ainsi que les élèves des classes terminales des lycées. La fin de la période de formation, «l'apothéose, comme l'a décrite Larbi Oucherif, fut le début du rapprochement de la société et de son armée» et le prélude au Service national demandé par l'UNEA. Pour Larbi Oucherif, «l'année 1967 fut, sans conteste, l'année de l'UNEA en tant que courant démocratique dans la société, un pôle de modernité et de progrès, de solidarité nationale et internationale».

M'hamed Rebah

INFO
EXPRESSSahara occidental
Sultana Khaya
dément la préten-
due visite du CNDH
à son domicile

La militante sahraouie des droits de l'Homme Sultana Khaya a démenti mardi les déclarations du «Conseil national des Droits de l'Homme au Maroc (CNDH)» qui a prétendu avoir effectué une visite au domicile de la militante après son agression brutale par la police de l'occupation marocaine.

«Une déclaration émise par le CNDH sous forme de communiqué évoquant une visite que ses membres auraient effectué à mon domicile dans le but de me contrôler et de surveiller mon état de santé, en conséquence j'annonce à l'opinion publique nationale et internationale, organisations et à la presse que (...) la déclaration du Conseil manque de crédibilité et tout ce qui a été dit est un mensonge», a écrit Mme Khaya dans un communiqué rendu public.

La militante sahraouie victime d'«une agression barbare» exercée par les forces de l'occupation marocaine, a assuré que «le Conseil ne lui a jamais rendu visite ni entré en contact avec elle», expliquant de ce fait, que cet organisme «fait partie du système de sécurité au Sahara occidental occupé et il sert l'agenda de l'occupant et non pas les droits de l'Homme».

Par ailleurs, Sultana Khaya a dénoncé dans son communiqué, la répression dont elle fait l'objet avec sa sœur El-Waera au sein même de leur maison ainsi que les tortures psychologiques et physiques auxquelles elles ont été soumises depuis 90 jours. Rapporté par plusieurs médias marocains, le CNDH avait publié un communiqué dans lequel il annonçait avoir «envoyé une délégation au domicile de la militante sahraouie pour lui rendre visite et rapporter les faits».

APS

Bordj-Menaïel

Le sacrifice épique des frères
Hamzaoui Mohamed et Saïd

Le courage, la bravoure, le militantisme, le patriotisme, le sacrifice pour une noble cause n'a pas de prix surtout lorsque ces héros laissent derrière eux des messages qu'il convient de décrypter et de comprendre, des messages lourds de sens : Larbi Ben Mhidi avait dit : «portez la révolution dans la rue et le peuple la portera, donnez-nous vos chars, on vous donnera nos couffins», ou «si nous mourons défendez nos mémoires». Ne dit-on pas que «les héros ne meurent jamais». Hamzaoui Saïd et Hamzaoui Mohamed, deux frères dont l'engagement dans les rangs de la révolution était sincère et total, deux frères, l'un est mort les armes à la main dans la région de Ghoumrassa et l'autre cordonnier de métier et dont le magasin servait de boîte aux lettres pour la cause nationale et qui était un ancien détenu ayant l'objet d'une perquisition de la part des parachutistes français dans son propre atelier, il fut embarqué illico-presto, sa famille ne l'a plus revu et n'a jamais réussi à faire son deuil jusqu'à ce jour. Hamzaoui Saïd et Mohamed étaient des maquisards de la première heure qui ont donné leurs vies à un âge très jeune pour une cause juste et noble, à savoir l'indépendance de l'Algérie. Ils étaient très braves et courageux, ils étaient jeunes mais demeurent des personnages révolutionnaires des plus mystérieux de cette région historique et qui n'eurent droit après leurs disparitions à aucun hommage rendu, eux qui avaient combattu l'armée française et qui ont fait subir des misères à l'ennemi. Tout les deux, chacun à sa façon de combattre l'ennemi, que ce soit les armes à la main, l'autre dans son atelier de confectionnerie comme coordinateur responsable des ordres du FLN n'avaient jamais accepté malgré leurs jeunes âges d'être passifs et de rester en marge des problèmes des souffrances et du vécu des Algériens. Ils ont combattu l'injustice, le colonialisme, la

Pour qu'aujourd'hui chacun de nous puisse jouir de ses droits, c'est grâce aux sacrifices consentis par nos héros durant la Guerre de libération nationale. Si nous sommes libres et heureux de l'être, c'est grâce à de tels hommes et à de tels sacrifices.

misère, la honte du colonisateur : une question de dignité et de patriotisme. L'histoire retiendra que la libération de l'Algérie, de toute l'Algérie, du joug de l'armée coloniale a coûté des vies, beaucoup de vies d'un million et demi de chahids qui se sont sacrifiés. Les frères Hamzaoui ont donné du fil à retordre aux troupes du tortionnaire Mathieu. La ville de Bordj-Menaïel ainsi que toute la région a donné un lourd tribut en hommes et en femmes sacrifiant ses meilleurs enfants tous tombés au champ d'honneur, historiquement parlant, nous savons tous que le premier combattant durant la guerre de Libération nationale pour la noble cause algérienne, à savoir la libération du pays du joug colonial afin d'acquiescer la liberté, l'indépendance et aussi de croire à une meilleure justice fut le peuple algérien. C'est lui qui a souffert, qui a payé les frais lors des massacres du 8 mai 1945 où plus de 45.000 ont été massacrés, c'est également lui (le peuple) qui a offert sa poitrine aux balles assassines lors de la fusillade du 11 décembre 1960, que ce soit à Alger, qu'à Aïn Témouchent, sans oublier que c'est toujours ce peuple qui a répondu présent lors des manifestations de France (banlieue parisienne) où des centaines ont été jetés dans la Seine sans aucune pitié, tués par balles, d'autres torturés sans aucune pitié, sans oublier le rôle joué par la population dans les maquis, les villages, les villes où nos aïeux ont procuré les soins, la prise en charge de nos

vaillants combattants sans jamais rien demander en contrepartie. Depuis 54 ans, rien n'a changé. Qui est responsable de cette situation, qui faut-il plaindre ? Beaucoup sont morts, connus ou anonymes, que ce soit dans les douars, les dechrates, les villages, les villes, les montagnes, le Sahara, beaucoup sont tombés au champ d'honneur, toutes les cités, tous les djebels de l'Algérie profonde ont des choses à raconter sur ces vaillants combattants révolutionnaires dignes fils du peuple qui ont accepté de donner leur vie pour la reconquête de la dignité et de la liberté, le peuple Algérien a beaucoup souffert et le bilan du génocide est des plus effroyables, des millions de morts, des centaines de citoyens froidement abattus, égorgés. Qu'avons-nous offert à la population algérienne, rien du tout, que des promesses et des mensonges. Tous les gouvernants sont les mêmes du sommet à la base, donc nous devons faire des efforts pour nous améliorer et répondre effectivement à toutes les attentes de la population, il faut arrêter de se mentir et oter cette hypocrisie qui habite en nous. Les Algériens méritent plus d'attention. Aboubakr el Sedik, Omar ibn el Khettab, deux imminents khalifats du monde musulman circulaient les ruelles et frappaient aux portes des habitants de Médine, de La Mecque pour s'enquérir de la situation des habitants, alors pourquoi nos gouvernants insensibles ne font pas de même ? Les souffrances de la colonisation infligée au peuple algérien, les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, demeurent ancrés dans la mémoire et dans la conscience des Algériens, c'est ce même peuple qui s'est révolté contre l'oppression avec une grande bravoure. A Sétif, en date du 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la Barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles et pour cela la vérité doit être dite, car nous avons ce sentiment, ce devoir de vérité sur la violence, les injustices, les massacres, la torture qui ont duré plus de cent trente-deux ans (132 ans), le peuple algérien a été soumis à un système profondément des plus injustes et brutaux qui l'a poussé à aspirer en priorité à la liberté et à la justice en prenant les armes et combattre l'opresseur. Beaucoup de sacrifices consentis par nos aînés pour libérer le pays et ce n'est pas seulement observer une minute de silence ou hisser le drapeau national qui nous fera oublier les injustices qui perdurent jusqu'à maintenant dans notre beau pays l'Algérie, il faut travailler, sortir le peuple de son isolement, lui redonner le sourire, donner un meilleur cadre de vie à nos concitoyens, c'est de cette manière que nous rendrons hommages aux architectes du congrès de la Soummam et aux martyrs qui ont donné leur vie pour que nous, leurs enfants, vivions libres et indépendants, malheureusement ce n'est pas le cas, il y a quelque chose qui cloche au niveau de nos gouvernants qui ont failli quelque part étant donné que le peuple algérien se sent marginalisé, la preuve il n'y a pas un jour où l'on as-

siste pas en direct sur les plateaux de télévision (quelles soient privées ou publiques) le mécontentement, le raz-le-bol, la colère, le marasme au quotidien, le manque de choses pour une vie meilleure, les insuffisances et carences dont se plaignent les Algériens sont longues, tels que la pénurie d'eau potable, absence de gaz rural, absence complète du transport collectif de voyageurs, tels que l'insuffisance du réseau d'assainissement, du manque de trottoirs, de l'éclairage public, la bureaucratie véritable fléau de la population, l'omerta des responsables envers les administrés, le manque de communication, l'absence de l'autorité, toutes ces carences influent négativement sur la vie de tous un chacun, ils se sentent délaissés, voire abandonnés, loin des yeux des autorités locales et des pouvoirs publics, vous avez beau vous plaindre, vous avez beau écrire et demander une audience au maire, au wali, au ministre, au Premier ministre, personne ne vous répondra, ni ne vous écouterait, c'est dire l'urgence d'une intervention, d'une écoute pour remédier à tous ces désagréments qui existent et qui continuent à se profiler à l'horizon. La population algérienne ne sait plus à quel saint se vouer pour prétendre à une justice sociale et venir à bout de cet immense problème auquel elle fait face au quotidien, en dépit, selon eux, des diverses promesses sans suite de nos responsables. Et dire qu'en l'an 2020, certaines familles vivent dans des taudis et qu'ils n'ont rien vu venir, d'autres dans des bâtisses délabrées, fissurées et certaines à moitié effondrées et les autorités restent insensibles au marasme de la population, mis à part des promesses, aucune action n'est entreprise pour améliorer un tant soit peu le cadre de vie, et il suffit de zapper n'importe quelle chaîne de télévision algérienne et vous êtes servis. Aussi, il faut consulter la presse écrite de n'importe quel quotidien pour constater les requêtes qui sont formulées par les citoyens dans la rubrique «Courrier des lecteurs» transmises au Président de la République, au ministre de la Justice et autres, seul procédé pour se faire entendre. Les Algériens ont le droit de se poser des questions légitimes mais c'est aussi la réalité d'un dénuement qui a atteint le seuil de l'intolérable dans notre pays. Les Algériens veulent vivre dans la justice, l'égalité, dans un pays d'Etat de droit et dans la fraternité. Maintenant que l'Algérie a acquis son indépendance en date 5 juillet 1962, le peuple algérien jouit-il de tous ses droits qui lui est reconnus et que ces droits leurs soient rappelés, entre autres, ceux d'être traités avec respect et dignité ? Alors la question qui se pose actuellement : A quand une prise en charge des problèmes de la population algérienne qui elle n'arrête pas de frapper à toutes les portes pour se faire entendre ? Un peu de dignité, de respect, de liberté, de justice, voilà ce que demande le peuple, ni plus ni moins dans un pays. L'Algérie, un pays indépendant et souverain.

Kouider Djouab

Constantine

Plus de 234.000 documents fonciers
numérisés depuis l'année 2019

S'exprimant en marge d'une visite effectuée par le wali de Constantine, Ahmed Abdelhafid Saci, à cette direction, le conservateur foncier, Mohamed Bouanika, a indiqué que l'opération de numérisation et d'indexation des documents et archives fonciers, lancée en 2019 dans le cadre de ce secteur, est parvenue à son terme après avoir numérisé plus de 234.000 documents fonciers. La numérisation de tous les documents fonciers de la wilaya de Constantine, datant de l'année 1961 à ce jour, est passée par trois étapes, à savoir le scan des actes fonciers, l'insertion des données despropriétaires et l'indexation dans la base de données en établissant le lien proportionnel entre le propriétaire et son bien, a fait savoir le même responsable. Les différents types de docu-

Plus de 234.000 documents et archives fonciers ont été numérisés et indexés dans la base de données de la Conservation foncière de la wilaya de Constantine depuis l'année 2019 à ce jour, a déclaré lundi le directeur de la Conservation foncière.

ments fonciers numérisés, entre autres les actes fonciers, les registres de dépôts, les fiches personnelles et alphabétiques, ainsi que les fiches parcelles et de copropriété, seront mis à la disposition des citoyens en un court laps de temps contrairement aux années précédentes, où l'opération d'attribution de ces papiers administratifs s'effectuait dans

plusieurs jours, a assuré M. Bouanika. De son côté, le wali de Constantine, qui s'est enquis de l'état d'avancement de l'opération de numérisation des actes fonciers de la wilaya, a estimé que cette démarche vise à sécuriser ce genre de papier administratif et moderniser la qualité des prestations publiques en vue d'une meilleure exploitation de ces documents par les citoyens. Les autorités locales ont doté la conservation locale foncière par un grand nombre de personnels administratifs en vue d'accélérer le processus de numérisation des documents et archives fonciers, a fait savoir le chef de l'exécutif local, notant que 140 éléments ont été mobilisés pour réussir l'opération de modernisation de ce secteur.

R.R

Boumerdès

Les constructions illicites anarchiques prolifèrent en toute impunité

Aucun acteur social n'est interpellé ou même dérangé par les services compétents, cela ne peut forcément qu'engendrer une urbanisation sauvage et anarchique.

Plusieurs arrêtés de démolition de constructions illicites établis à travers la wilaya de Boumerdès restent sans exécution et justement, la question que d'aucun se pose dans cette wilaya est de savoir jusqu'où iront les autorités dans cette opération de démolitions ? On laisse pourrir en encourageant ce genre de phénomène qui prend de l'ampleur, et suivant la réglementation, il y a deux types de constructions qui ne sont pas réglementaires. On les appelle des constructions illicites, la première catégorie concerne les constructions qui n'ont pas de permis de construire. Toute construction, édification sans permis de construire est considérée illicite et doit par conséquent être démolie. Le deuxième cas se rapporte aux constructions non conformes aux normes approuvées dans le permis de construire. Dans ce cas, le permis de construire y est, mais il n'a pas été respecté, on établit, dès lors, un PV d'infraction et on le transmet à la justice.

Boumerdès en est l'exemple parfait puisque, mis à part les cités à l'habitat collectif, les quelques rares lotissements conventionnels se comptent sur les bouts des doigts d'une seule main, cependant les autorités laissent faire par incompetence, ou souvent, par intérêt, par connivence ou complicité avec des revendeurs autoproclamés de parcelles entières de terrains érigées en lotissements qu'ils écoulent au prix fort que cela puisse paraître, les lots de terrains à bâtir à Boumerdès, à Bordj-Menaïel, aux Issers, à Khemis el Khechna, à Dellys, à Naciria, à Zemmouri, à Boudouaou, à Ouled Moussa, à Hamadi et partout ailleurs, l'acquéreur débourse des dizaines, voire des centaines de millions pour un petit lot de terrain dont la transaction s'effectue dans la plupart des cas, non pas auprès d'un notaire, mais plutôt sans aucune justification par le ou les pseudo-propriétaire, les acquéreurs entament par la suite les travaux de construction sans le moindre document officiel, sachant d'emblée qu'une fois la construction achevée, les autorités vont être obligées, non pas de démolir mais de régulariser ces nouvelles entités urbanistiques en leur aménageant les accès et en les alimentant en énergie, AEP et autres commodités de la vie, alors pourquoi s'en priver alors que l'illicite est devenu la règle, les autorités sont complices de ce phénomène et où même les institutions officielles ont emboîté le pas à ces pratiques peu orthodoxes et les exemples à Boumerdès sont légion. Des villas ont été érigés sans aucun document officiel et parler dans ces conditions de respect de la réglementation en vigueur n'est que chimère. En tout, la wilaya de Boumerdès enregistre le plus grand nombre de constructions illicites sur son territoire en attendant la promulgation des arrêtés de démolitions et leur exécution, un chiffre alarmant qui renseigne sur l'ampleur du phénomène de dilapidation du foncier, notamment dans toute la wilaya que les



■ A Boumerdès, des villas gigantesques fleurissent en toute illégalité. (Photo : D.R)

gens sans scrupules prennent pour un «no Man's land», en squattant des terrains domaniaux et la bande maritime sans qu'ils ne soient inquiétés. La prolifération des constructions illicites dénote également le laisser-aller des responsables locaux, à savoir la Duch, la Such, les services techniques des APC. Aussi, il y a lieu de noter en effet que ce n'est pas la première fois qu'un wali ou des maires promettent de sévir contre les constructions illicites par leur démolition et la poursuite en justice des propriétaires, mais sans aller jusqu'au bout. Il est très important que les constructions érigées avant 2008 soient régies par la loi 08-15 et sont logiquement susceptibles de régularisations, cependant on ne comprend pas cette lenteur bureaucratique, il y a eu une première prolongation de 3 ans, puis une autre jusqu'au mois d'août 2019, pour que les concernés régularisent leurs situations. Cette loi permet d'avoir un permis de construire ou un certificat de conformité, que ce soit sur un terrain communal ou domaniaux. Pour le moment, les citoyens sont pénalisés par la lenteur bureaucratique et il se trouve que des centaines de dossiers traînent au niveau des daïras depuis 2013. A qui incombe la faute dans le retard des régularisations des dossiers, à l'administration, bien sûr, et non pas aux citoyens. Malheureusement, c'est quasiment le néant. La responsabilité incombe dans ce cas aux P/APC, aux chefs de daïras : c'est le silence total au niveau de la daïra de Bordj-Menaïel concernant les dossiers de régularisations des constructions déposées en 2013.

Il faut signaler la complicité des institutions étatiques tels les Domaines, le Cadastre et la Conservation foncière qui a été à l'origine des problèmes et qui n'a rien fait pour s'attaquer à cette mafia du foncier qui s'est accaparée de vastes lots de terrain en faisant la sourde oreille sur la non publication des résultats sur les opérations cadastrales effectuées sur les terrains dans la wilaya de Boumerdès. Les constructions illicites à travers la wilaya de Boumerdès sont légion, pas un quartier, ni aucune ville ne sont épargnés par cette anarchie qui en plus de défigurer l'aspect esthétique urbain, compromet la vie et la sécurité des riverains ou des passants.

Les arrêtés de démolition ne sont jamais suivis d'actes, le wali, les chefs de daïras et les présidents d'APC laissent pourrir la situation, aussi il est très difficile dans ces conditions de veiller au respect des normes urbanistiques, d'autant plus que la coordination entre les APC et le service de l'urbanisme fait défaut. Alors comment se fait-il qu'un président d'APC puisse délivrer une attestation d'autorisation d'implanter un kiosque dans un terrain appartenant à un particulier n'hésitant pas à défier les autorités en construisant en béton armé ?

La wilaya de Boumerdès, les Domaines, le Cadastre, la Conservation foncière est en possession du dossier, un litige toujours en suspend. jusqu'où iront les autorités, rien ne va plus dans cette wilaya, car elle est devenue trop anarchique dans sa gestion.

Constructions illicites : la situation demeure dramatique

Rien ne va plus dans la wilaya de Boumerdès concernant les constructions illicites. Désormais, la situation demeure dramatique malgré que le ministre de l'Intérieur, «Nul n'est au-dessus des lois de la République. Il n'y a personne au-dessus de la loi, elle s'applique à tous, celui qui construit sans permis, c'est automatiquement la démolition, que ce soit une villa ou un bâtiment».

Le ministre de l'Intérieur a donné des instructions fermes dans ce domaine : alors la question qui se pose : que se passe-t-il dans la wilaya de Boumerdès et pourquoi cette passivité de l'Etat étant donné que les constructions illicites gangrènent et font des ravages dans divers communes de la wilaya de Boumerdès portant atteinte aux terres agricoles et au tissu urbain et détériorent ainsi l'image architecturale.

Des dizaines, des centaines de constructions illicites sont érigées partout que ce soit à Sidi-Daoud, à Baghliya, à Dellys, à Bordj-Menaïel, à Khemis El Khenchna, à Boudouaou, aux Issers, à Hamadi, à Zemmouri El Bahri, à Cap-Djinet et autres communes très importantes dans 35e wilaya d'Algérie.

C'est la faute à qui ? Pourquoi le phénomène des constructions illicites prend de l'ampleur. Désormais les autorités communales et les daïras assu-

ment totalement une grande responsabilité, car ils n'arrivent pas à faire face à l'appétit féroce de la mafia du foncier, et pourtant ces constructions illicites sont érigées au vu et au su de tout le monde sans disposer du moindre document, de nombreuses villas sortent de terre dans l'indifférence générale des autorités locales et le cas des communes de Sidi-Daoud (ex-Abbo Baghliya (ex-Rebeval), Zemmouri El Bahri, ex-Courbet marine plus connu par le port des poules, trois agglomérations agricoles et maritimes qui connaît des constructions illicites qui continuent d'être édifiées sans permis de construire et dire que nous sommes en l'an 2020, l'environnement est totalement défiguré et les règles d'urbanisme ignorés.

Quant aux élus locaux, ils se distinguent toujours et encore par la passivité et l'immobilisme, ils ne bougent pas le petit doigt.

Certains sources locales les soupçonnent de complicité et de laisser-faire ; les élus locaux pointent du doigt le chef de daïra qui a été à l'origine de cette mascarade et du pourrissement, ils pensent que la responsabilité lui incombe totalement. Faut-il croire à la lutte menée contre les constructions illicites, c'est la question que se posent de nombreux citoyens.

Ces derniers constatent au quotidien que des villas gigantesques fleurissent en toute illégalité dans plusieurs communes que ceinturent la wilaya, des villas sont érigés sur des terrains inappropriés et inadaptés.

Malheureusement, aucune instance officielle ne semble avoir accordé la moindre autorisation d'urbanisme. tout le monde se rejette la balle, chacun accuse l'autre d'être responsable de ce pourrissement.

Il faut venir voir pour y croire, constater de visu l'anarchie qui s'installe avec ses constructions illicites, cette situation dramatique qui ne date pas d'aujourd'hui s'est accentuée depuis la promulgation de la loi 15-08 portant régularisation des constructions, certes mais les gens ont mal compris, la régularisation doit se faire seulement pour les propriétaires de terrain.

Les constructions illicites doivent être démolies car elles ont été érigées en violation de la loi.

Les habitants de la commune de Sidi-Daoud et de Baghliya constatent au quotidien que des maisons d'habitation fleurissent chaque jour et viennent aggraver les leurs. Avec ce phénomène, le cadre de vie est dégradé, tout le monde est responsable de cette situation que ce soit le chef de daïra, les élus locaux et à leur tête le président d'APC qui sont tous complices de cette situation.

Le wali de Boumerdès doit remettre les pendules à l'heure. Mais le plus grave dans tout cela c'est la localité de Zemmouri El Bahri qui voit son foncier bradé par des énergumènes qui se croient au-dessus des lois, ils occupent la moindre parcelle de terrain et tout cela au vu et su des services administratifs tels que la Duch, la Direction des domaines, la Conservation foncière, l'APC.

Où allons-nous comme ça ? Rien ne va plus et la première institution étatique pointée du doigt est la Direction des domaines !

Kouider Djouab

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.40 C'est Canteloup
20.55 C'est Canteloup
21.05 Section de recherches
23.05 Section de recherches



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.39 Basique, l'essentiel de la musique
20.45 Envoyé spécial
21.05 Complément d'enquête



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.25 9-1-1 - Série dramatique
21.50 9-1-1 : Lone Star
22.00 9-1-1 : Lone Star
22.55 9-1-1: Lone Star



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
21.05 Inglorious Basterds
22.50 Maternité, le désert ou la vie
23.45 Météo



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



19.04 Fauteuils d'orchestre
19.24 De plus belle
20.50 Un traître idéal
22.36 Inséparables



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



17.01 Le pacte des loups
18.58 Dédale meurtrier
19.11 Secret défense
20.50 Savage
22.38 Watchmen, les gardiens

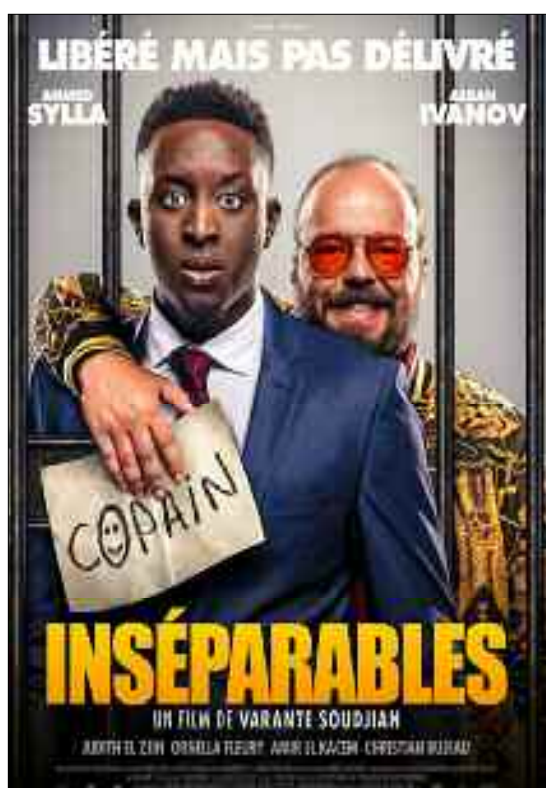


19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sana bria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021

Sélection



Ciné Premier - 22.36 Inséparables

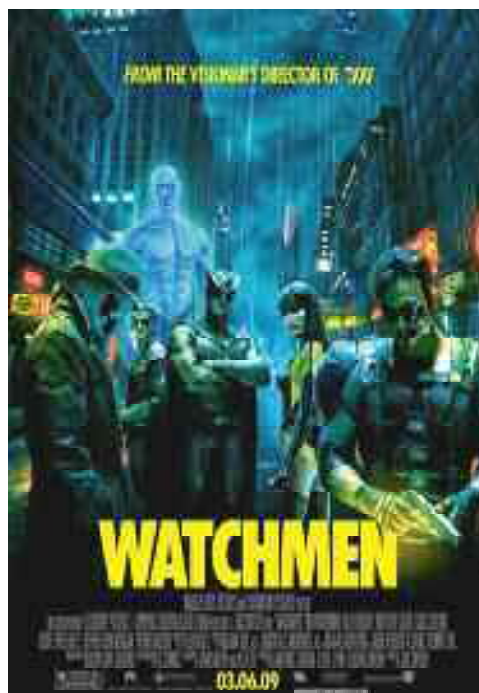
Comédie de Varante Soudjian

→ Mika, un petit escroc, purge une courte peine. Il partage sa cellule avec "Poutine", un détenu un peu fou. Une fois libre, Mika décide de prendre sa vie en main. Il rencontre la fille d'un riche homme d'affaires, en tombe amoureux et décide de l'épouser. Poutine, qui arrive sans prévenir, vient bouleverser ses plans.

Ciné Premier - 20.50 Un traître idéal

Film d'espionnage de Susanna White

→ Un couple d'Anglais en vacances à Marrakech sympathisent avec un riche homme russe. Ils ignorent qu'il fait partie de la mafia de son pays.



Ciné Frisson - 22.38 Watchmen, les gardiens

Film fantastique de Zack Snyder

→ Dans une Amérique alternative de 1985, alors que la tension entre les États-Unis et l'Union Soviétique est à son paroxysme et que la guerre nucléaire menace, un groupe de super héros retraités mène l'enquête sur le meurtre étrange de l'un d'entre eux.

RELANCE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

DISCUSSIONS ENTRE YUCEF SEHAIRI ET SAIDA NAGHZA

Le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Culture chargé de l'Industrie cinématographique et de la production culturelle, Bachir Youcef Sehairi a examiné, mardi à Alger, avec la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saida Naghza, les perspectives de coopération pour la relance du secteur de l'industrie cinématographique à travers un partenariat fructueux dans différentes activités dans ce domaine, indique un communiqué du Secrétariat d'Etat. Cette rencontre à laquelle a pris part le réalisateur Ahmed Rachedi, a constitué une opportunité pour évoquer les moyens d'encourager «l'investissement» dans la création de salles de cinéma et de studios de production et de post-production, précise la même source. Le réalisateur Ahmed Rachedi a présenté un aperçu sur l'état du secteur du cinéma en Algérie et proposé d'établir un modèle spécifique à notre pays selon ses particularités économique, culturelle et sociale, en tirant profit des expériences internationales réussies en la matière. Pour sa part, Mme Saida Naghza a exprimé «la disponibilité» de la CGEA à soutenir les efforts de l'Etat visant à faire de ce secteur une ressource économique de richesse et d'emploi, vu qu'il constitue «un axe principal dans le programme d'action du Gouvernement et celui du président de la République».

R.C.

CONCOURS NATIONAL DE POÉSIE

1^{er} PRIX À ABDERRAHMANE DHABAOUI DE TLEMCEN

L'étudiant Abderrahmane Dhabaoui de l'université Abou Bakr Belkaid de Tlemcen a remporté le premier prix de la cinquième édition du Concours national de poésie organisé par l'université Mohamed Lamine Debaghine (Sétif 2).

Le responsable de l'organisation de cet événement littéraire, Azzeddine Rebika, a affirmé lundi à l'APS que le poème «Rissala faouka El Ma» de Abderrahmane Dhabaoui a remporté la première place du concours national de poésie.

La deuxième place du concours, organisé à distance en raison de la pandémie de Covid-19, est revenue à l'étudiant Brahim Belloul de l'université Hama Lakhdar d'El Oued pour son œuvre poétique «Haba inani zaitouna ayouha El watan», tandis que la troisième place a été décrochée par l'étudiant Hamza El Alloui de l'université Chadli Bendjedid d'El Tarf. De son côté, le président du jury, le poète Abdelmalek Boumendjel a relevé que la participation des 59 établissements universitaires s'est soldée par un nombre total de 125 œuvres en compétition.

Les trois lauréats de cette édition seront honorés aujourd'hui, à l'occasion de la Journée nationale du chahid

R.C.

Photographie et peinture

Deux modes d'expression qui relèvent de l'art

Depuis la nuit des temps, l'homme a toujours cherché à perpétuer des images qui ont fait partie de son vécu et qu'il a jugées utiles d'immortaliser compte tenu du fait qu'elle est un indicateur du patrimoine.

La photographie est un art du souvenir

Même si cela consiste à prendre sur le vif avec un appareil, on ne prend que ce qui vaut la peine d'être pris. Plusieurs raisons peuvent nous pousser à prendre des photos : là, c'est la famille qu'on a le devoir de conserver à vie, ici il s'agit de scènes de la vie traditionnelle qu'on tient à reproduire pour ce qu'elle représente comme objet ou pratiques ancestrales que la vie ne vous donnera pas l'occasion de revoir, plus loin c'est une rencontre précieuse à conserver pour ce qu'elle peut donner comme leçons à retenir.

On se dit, si l'appareil existait depuis la nuit que n'aurait-on pas gardé comme souvenirs ? Des scènes de classe d'antan, une rencontre d'hommes de culture dans un lieu mythique, une fête, mais pas de banalité qui ne suggère rien. Ceux qui prennent des photos ont le sens des couleurs, des formes, des états d'âme, des actions, des angles de prise de vue. Quand ils photographient quelqu'un, c'est à un moment précis : de tristesse, de joie, d'extase. Lorsqu'on voit une photo, on se dit voilà un personnage malheureux, préoccupé, qui, bien habillé, riche, pauvre. Le visage d'un personnage est à décrypter parce qu'il est l'expression de quelque chose qu'on n'arrive à comprendre qu'après une longue réflexion, une observation attentive de son visage par rapport à son corps. Essayer de lire un visage particulièrement expressif, c'est comme un exercice de graphologie qui nous donne à comprendre l'état d'esprit de quelqu'un à travers son écriture.

En effet, la manière d'écrire de quelqu'un est révélatrice de son



Les deux ont pour but d'immortaliser des situations, des événements, des personnages dignes d'être conservés à vie parce qu'ils ont une valeur symbolique ou historique. L'une a vu le jour avant l'autre et les deux se complètent au lieu de s'exclure.

intérieurité. On se dit, d'après les lettres formées, c'est quelqu'un de nerveux, de pressé, de calme, d'angoissé, de joyeux, de stable. Quand on écrit, effectivement, on peut être concentré ou déconcentré. On écrit de manière appliquée ou négligée et cela apparaît au niveau de l'écriture. On peut ainsi dresser un bilan psychologique à partir des formes des lettres. Etonnant ou non ? Le visage ou un passage, ou une scène de la vie publique, c'est autant de supports à plusieurs signifiés entrant dans un ensemble culturel ou civilisationnel à traduire comme tel. Ceux qui prennent des photos, ne choisissent pas le moment, même si c'est des photos d'amateurs qui ont toujours des messages à délivrer. Les photos de connaisseurs qui connaissent les moments pro-

pices pour de meilleures photos qui traduisent des choses importantes à saisir pour le souvenir.

La peinture, un art pas comme les autres

Elle existe depuis des millénaires, elle a été supplantée par la photographie, surtout la photo en couleurs et des couleurs claires qui reproduisent fidèlement la réalité. En peinture, il y a plusieurs tendances ; cela va de celui qui fait l'effort de reproduire comme on le voit un personnage, un décor. On choisit les couleurs, on tient compte de toutes les formes, c'est un travail artistique, et comme tel, il faut tenir compte d'un grand nombre de paramètres : angle de prise de vue, couleurs nuancées, variétés de couleurs. Pour peindre, il faut avoir du génie qui laisse supposer

la créativité, le sens des proportions. Il ne faut pas qu'un élément du décor ou du visage soit disproportionné à l'ensemble des autres éléments dont il est une partie intégrante. Le peintre reproduit une réalité à un moment donné de l'histoire. Il la reproduit comme il la pense en lui ajoutant certains traits qu'on ne lui connaît pas ou qui ont échappé à la vue de quelqu'un qui a observé avant la peinture.

Effectivement, lorsqu'on voit un tableau, il y a des détails, mêmes importants qui échappent à l'observateur le plus attentif et qui n'ont pas échappé au peintre qui n'observe pas comme le commun des mortels. Il y en a qui regardent mais qui ne voient rien. Nous disions qu'en peinture, il y a des genres, comme la peinture abstraite, celle de Picasso faite de formes géométriques pour reproduire un visage expressif. On y voit des yeux déformés d'où coulent des larmes, une expression de joie, de douleur, d'angoisse, de méditation profonde, d'évasion momentanée vers un ailleurs plus conciliant, plus sécurisant. D'ailleurs, c'est de la peinture abstraite qui nécessite un grand moment d'observation pour décrypter le message que l'image porte. On regarde les couleurs, certaines sont chaudes, primitives, significatives surtout lorsqu'elles se marient artificiellement avec d'autres. Le peintre, contrairement au photographe, crée pour signifier. Il crée à la manière d'un écrivain qui peint avec des mots. Le peintre le fait avec des couleurs, sur fond d'éclairage par le soleil, la lumière du jour mettant en valeur certains traits qui méritent d'être mis en valeur. C'est une véritable œuvre d'art qu'il réalise lorsqu'il termine un tableau de peinture qui porte une signature, sans dénier sa qualité d'artiste à un photographe qui a aussi un travail de créativité, différent d'un tableau de grand maître de la peinture.

Abed Boumediene

OGEBC de Tlemcen

Parachèvement de la restauration de sites historiques

L'office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) de Tlemcen s'attelle actuellement à l'élaboration d'une trentaine de fiches techniques pour parachever les opérations de restauration des sites historiques, a-t-on appris mardi auprès de son directeur.

Plusieurs sites historiques dont notamment des vieilles mosquées et des minarets, remontant à diverses époques, dont les travaux de restauration ont démarré depuis des années et puis arrêtés à cause des problèmes financiers vont être relancés, selon Benazza Mohamed. Le ministère de tutelle,

a-t-il précisé a programmé le parachèvement des projets inachevés en attendant la finalisation des fiches techniques et les estimations financières qui sont en cours d'élaboration par le dit office de Tlemcen.

Une seule fiche technique est déjà achevée, a ajouté la même source. Il s'agit du minaret de la ville de Hennaya (époque zianide) qui nécessite quelques travaux légers et une clôture devant la préserver des facteurs de dégradation, a-t-on fait savoir.

La capitale des zianides, compte à elle seule, plus de 70 % du patri-

moine archéologique musulman dans le pays, a-t-il expliqué.

Plusieurs sites tels que la mosquée d'ibn merzouk, la mosquée de Sidi Belahcene et le minaret de Jemaa Sid El Benna avaient bénéficié de travaux de restauration, mais en 2013, les travaux sont arrêtés et ces sites attendent toujours la reprise des travaux pour les sauver d'une dégradation certaine.

Ces sites d'une beauté architecturale imprenable qui remontent à diverses époques zianide, almora- vide et mérinide entres autres, sont de véritables atouts de dévelop-

pement du tourisme culturel et culturel, indiquent des présidents d'associations culturelles et touristiques de la wilaya.

De grandes opérations de restauration et de préservation ont eu lieu en dans le cadre de la manifestation «Tlemcen capitale de la culture islamique» en 2011, dans divers sites historiques, notamment le minaret de Mansourah, la citadelle d'el mechouar, bab el kermadine, les remparts d'Agadir et autres sites historiques représentant le patrimoine archéologique musulman national, rappelle-t-on.

R.C.

vie pratique

santé

Ce que l'on peut faire avec du romarin pour renforcer notre organisme



Le romarin (*Rosmarinus officinalis* L.) est une plante incontournable en phytothérapie comme en aromathérapie. Diurétique réputé, c'est aussi un stimulant hors pair pour chasser la fatigue et dynamiser l'organisme.

Une infusion tonique au romarin

Indications : fatigue durant une convalescence, digestion difficile. Mode d'emploi : déposez 2 g de feuilles séchées de romarin (1 cuillerée à soupe) dans 1 tasse d'eau bouillante, laissez infuser 10 minutes. Buvez 3 tasses par jour jusqu'à l'amélioration des symptômes.

Très présent dans le bassin méditerranéen, particulièrement dans la garrigue ou le maquis, cet arbrisseau vert et touffu a des feuilles étroites et dures qui dégagent, lorsqu'on les frotte, une forte odeur camphrée. Ses fleurs bleu clair ou lilas pâle forment des grappes courtes. Ce brin possède des propriétés médicinales, découvertes par les hommes au fil des siècles. Les Grecs s'en confectionnaient des couronnes pour renforcer la mémoire et stimuler l'intellect. Au Moyen Âge, il était l'un des ingrédients réputés protéger de la peste. Car la fleur séchée et les feuilles ont des principes actifs (polyphénols, flavonoïdes, camphre, acides phénoliques...) qui permettent à l'organisme d'être au mieux de sa forme.

Ce sont les feuilles (sommités fleuries) séchées ou l'huile essentielle qui sont utilisées. Celle-ci présente différents chémotypes (CT), ce qui signifie que la molécule active majoritaire peut varier en fonction du lieu de pousse. On trouve ainsi des huiles essentielles de romarin verbénone, romarin camphré ou romarin cinéole. Chacune d'elles possédant des propriétés spécifiques et conseillées dans des indications particulières.

Tout ce que le romarin peut faire pour vous

Le romarin soulage les affections du foie, traite les insuffisances biliaires, stimule les sécrétions gastriques, redonne de l'appétit tout en apaisant les troubles digestifs (ballonnements, lenteur de la digestion, flatulences...).

On l'apprécie aussi pour ses effets anti-inflammatoires sur les douleurs articulaires. Antimicrobien, il active la cicatrisation de boutons d'acné enflammés. C'est aussi un formidable allié en cas de fatigue physique ou intellectuelle, car il dope la circulation cérébrale et l'organisme dans son ensemble.

(A suivre)

Météo

Jeudi 18 février : 20°C

→ Dans la journée :
Ciel plutôt dégagé
max 20°C, ressentie 18°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :
Ciel plutôt dégagé 8°C,
ressentie 18°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 07:51
Coucher du soleil : 18:11



beauté

Peau sèche : actifs hydratants qui changent du karité

Pour hydrater la peau, on connaît toutes les bienfaits du karité ou de l'huile d'argan. Mais auriez-vous pensé aux petits pois ou aux pensées sauvages pour apporter à votre peau un petit coup de fouet ? On vous donne les recettes à faire vous-même.

Quand on a la peau sèche, on est naturellement plus sensible aux agents irritants (savons, détergents, laine, transpiration) et aux agressions extérieures comme le vent ou les pollens. L'usage quotidien d'un produit émollient, qui hydrate la peau est donc conseillé car cela permet de réduire les démangeaisons et aussi de prévenir l'éventuelle apparition de plaques d'eczéma.

L'avocat : L'apport d'acide gras et de vitamines E, C et



K que contient l'avocat freine le relâchement des tissus et hydrate en profondeur les cellules. L'avocat est également utilisé en cosmétologie pour réduire les tâches brunes, favoriser la cicatrisation, stimuler le renouvellement des cellules et rééquilibrer l'apport hydrique de la fibre capillaire.

A faire vous-même : un masque hydratant maison en écrasant la chair d'un demi-avocat bien mûr et en la mélangeant au jus d'un demi-citron et à deux cuillères à soupe de crème fraîche. On laisse le masque poser pendant 15 mn pour une peau souple et éclaircie.

(A suivre)

Délices du jour

CAKE À L'ORANGE

INGRÉDIENTS

- 250 gr de sucre
- 300 gr de farine
- 10 cl de jus d'orange frais
- 10 cl d'huile végétal
- 4 oeufs
- 1/2 sachets de levure chimique
- 1 sachets de sucre vanillé

PRÉPARATION

Battre le sucre avec les jaunes d'orange jusqu'à ce que la préparation soit mousseuse.



Ajouter la levure et la farine tamisée au mélange puis verser le reste du jus d'orange et l'huile. À la fin, incorporer délicatement les blancs d'œufs montés en neige. Verser la préparation dans un grand moule à cake. Enfourner pour une heure dans un four préchauffé à 150°C.

Horaires des prières

Jeudi 5 radjab 1442 :

18 février 2021

Dhor13h02

Asser15h58

Maghreb18h25

Icha19h45

Vendredi 6 radjab 1442 :

19 février 2021

Fedjr06h16

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Fédération algérienne d'athlétisme Ce qui est reproché à l'AG électorale invalidée

→ La Commission nationale de suivi et de renouvellement des instances des structures sportives a relevé des «anomalies» et «irrégularités» ayant émaillé les travaux de l'assemblée générale électorale (AGE) de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), tenue le 8 février, et décidé donc de l'invalidation, a-t-elle indiqué mardi.



■ L'athlétisme algérien ne voit toujours pas le bout du tunnel. Photo > La NR

La commission a examiné dimanche les recours introduits par trois membres statutaires de l'assemblée générale de la FAA, en l'occurrence Louail Yacine, Benmissi Kamel et Sakhri Sid Ali, au sujet des «anomalies» et «entraves» signalées lors de l'assemblée générale électorale de la FAA. Sur la forme, la commission a accepté les deux recours introduits par Louail et Sakhri et rejeté celui de Benmissi pour «absence de signature de l'intéressé».

Dans son procès-verbal (PV), la commission explique avoir relevé la «non affiliation du CSA/MCA durant la saison sportive 2020-2021, en applica-

tion de l'article 5 des statuts de la FAA» et «la signature de la feuille d'émargement par un membre du bureau exécutif sortant de la FAA pour le compte des ligues de Tamanrasset, Illizi et Adrar, (ce qui a) faussé la déclaration du quorum statutaire». Il a été également constaté «l'accès et la participation des ligues de Tamanrasset, Illizi et Adrar aux travaux de l'AGE sans avoir au préalable pré-

senté les documents obligatoires d'accréditation (mandatements et/ou procès-verbaux de renouvellement visés par leurs DJS respectives conformément au point II-5 de la note méthodologique n°1 du 20 janvier 2021». Aussi, la ligue de Tissemsilt et le club MCA ont présenté «des procès-verbaux de renouvellement non visés par leurs DJS respectives conformément au point II-5 de la note

méthodologique n°1 du 20 janvier 2021», tandis que «la cotisation des membres lors de l'assemblée générale électorale (est) en contradiction avec les dispositions de (ladite) note méthodologique, notamment les ligues de wilayas de Tamanrasset, Tiaret, Skikda, M'sila, Oran, Naâma, et les CSA NR Draria, ASAPC, IRCW et MCA».

A cet égard, la Commission nationale de suivi et de renouvellement des instances des structures sportives a décidé de convoquer une autre assemblée générale électorale (probablement pour le 24 février), «conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en la matière» et de «maintenir la même liste des candidats à la présidence et au bureau exécutif de la FAA». A signaler que les membres de l'AG de la FAA, qui ne sont pas acquittés de leurs cotisations lors de l'assemblée générale ordinaire de fin de mandat, n'ont pas le droit de participer à la prochaine session de l'assemblée électorale. Lors de l'AGE du 8 février, le président de la Ligue d'athlétisme de Tizi-Ouzou, Farid Boukaïs, avait été élu à la tête de la FAA en récoltant 39 voix contre 33 pour l'ancien athlète Yacine Louail.

R. S.

EN DEUX MOTS

La visite officielle du président de la Fifa Infantino à Alger reportée

La visite officielle que devait effectuer le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Gianni Infantino, à Alger les 21 et 22 février, a été reportée, a annoncé mardi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

«Pour des raisons de contingences particulières, la visite du président de la Fédération internationale de football association (Fifa), M. Gianni Infantino, est reportée à une date prochaine», a indiqué l'instance dans un communiqué. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du «rapprochement avec les associations membres». Elle devait permettre au président de la Fifa d'«échanger avec les officiels du football algérien sur la promotion des valeurs et le développement du sport-roi», avait indiqué l'instance fédérale à l'annonce de l'arrivée d'Infantino, lundi soir.

Gianni Infantino s'était déjà rendu en Algérie en novembre 2015, alors qu'il occupait le poste de secrétaire général de l'Union européenne de football (UEFA).



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er} Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République** Impression Alger :
Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : **lnr98redaction@yahoo.fr**/E-mail pub : **lnr98publicite@yahoo.fr** - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Handball Berkous rejoint Istres pour deux saisons

→ Le handballeur international algérien Messaoud Berkous (GS Pétroliers) rejoindra la formation française d'Istres (Div. 1) pour deux sai-

sons à partir de l'été prochain, a annoncé mardi le club dans un communiqué publié sur son site officiel. «C'est ma première expérience à

l'étranger ! Je connais du monde qui a joué là-bas, c'est une belle ville. C'est un rêve pour moi de jouer en Starligue. Je suis ravi de signer, je suis les matchs d'Istres dès que je peux», a indiqué l'arrière gauche au site officiel istréen.

«C'est un club ambitieux en particulier avec les nouvelles recrues et j'ai hâte de vivre cette nouvelle aventure», a ajouté Berkous (31 ans).

De son côté, l'entraîneur d'Istres handball, Gilles Derot, s'est réjoui de l'arrivée du meilleur joueur algérien lors des dix dernières années.

«Sa candidature m'a agréablement surpris, c'est un joueur de niveau international depuis pas mal d'années. Avoir un joueur de ce niveau-là

dans notre effectif pour la saison prochaine, c'est bien sûr une plus-value. Il est arrière gauche et ça sera un gros plus offensivement. Défensivement, je le connais un peu moins bien». Avant de conclure : «Pour finir, humainement, c'est un garçon qui a l'air très bien, stable et il devrait rapidement s'adapter à notre style de jeu et à la vie du groupe».

Berkous (145 sélections) avait eu auparavant quelques piges avec des clubs arabes, prenant part à des tournois internationaux, dont la Coupe du monde des clubs avec Al-Sadd (Qatar) en 2013 et le championnat d'Afrique des clubs champions avec le club égyptien du Zamalek en 2017. ■

Référendum de l'UAPS Bounedjah deuxième meilleur footballeur évoluant dans les championnats arabes

→ L'attaquant international algérien d'Al Sadd du Qatar, Baghdad Bounedjah, a pris la deuxième place du classement du meilleur footballeur arabe évoluant dans les championnats arabes de l'année 2020, selon les résultats du référendum annuel organisé par l'Union arabe de la presse sportive, dévoilés mardi.

La première place est revenue au Tunisien d'Al Ahly d'Egypte, Ali Maaloul, alors que le Syrien Omar Al Souma (Al Ahly Djeddah) a terminé à la 3e place du podium.

Un autre algérien, Ryad Mahrez (Manchester City) s'est distingué lors de ce référendum annuel, en s'adjudicant également la deuxième place du classement du meilleur joueur arabe exerçant dans les championnats étrangers, devancé par l'Égyptien Mohamed Salah (Liverpool).

Le Marocain Achraf Hakimi (Inter Milan) complète le podium. De son côté, le milieu de terrain algérien de l'AS Milan Ismail Bennacer, auteur d'une bonne entame de saison s'est classé à la 5e position.

D'autre part, le club d'Al Ahly d'Egypte a remporté le titre de meilleur club arabe de l'année, lors de ce référendum auquel ont pris part

177 journalistes représentant 18 pays arabes dont l'Algérie.

Résultats complets du référendum : Meilleurs joueurs arabes dans les championnats arabes :

1. Ali Maaloul (Tunisie/Al Ahly)
2. Baghdad Bounedjah (Algérie/Al-Sadd qatari)
3. Omar Al Souma (Syrie/Al Ahly Djeddah)
4. Sofiene Rahimi (Maroc/Raja Casablanca)
5. Salem Al-Doussary (Arabie saoudite/Al Hilal saoudien)

Meilleur joueur arabe dans les championnats étrangers :

1. Mohamed Salah (Egypte/Liverpool)
2. Ryad Mahrez (Algérie/Manchester City)
3. Achraf Hakimi (Maroc/Inter Milan)
4. Yassine Bounou (Maroc/FC Seville)
5. Ismail Bennacer (Algérie/AC Milan)
6. Wahbi Khazri (Tunisie/AS Saint-Etienne)

Meilleurs clubs arabes :

1. Al Ahly (Egypte)
2. Al-Hilal (Arabie saoudite)
3. Zamalek (Egypte)
4. Renaissance Berkane (Maroc) ■

USM Alger Le Burkinabè Belem passe la visite médicale

→ L'attaquant international burkinabè de l'USM Alger (Ligue 1 de football), Hamed Belem (21 ans), a passé la visite médicale d'usage après avoir paraphé son contrat d'une durée de deux ans et demi, a annoncé mardi le club algérois sur sa page officielle Facebook. La formation usmiste a publié une vidéo montrant Belem à son arrivée au stade Omar-Hamadi (Bologhine) ainsi que des photos de son maillot rouge et noir, floqué du numéro 13 au dos.

«Je suis vraiment très content de m'engager avec l'USMA. L'ancien attaquant Balbone m'a beaucoup parlé de l'USMA, en me disant que c'est une très bonne équipe qui m'aidera à pro-

gresser et à aller très loin. Je dis aux supporters usmistes que je ne vais pas vous décevoir et que je ferai de mon mieux pour les satisfaire», a déclaré le nouvel attaquant burkinabè à l'issue de la traditionnelle visite médicale. Le contrat de l'ancien sociétaire du FC Rahimo (Div. 1/Burkina Faso) court jusqu'en 2023.

Il est arrivé lundi à Alger à bord d'un vol spécial en provenance du Mali, en compagnie de la délégation de la JS Kabylie, représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine de football, qui s'est inclinée devant le Stade malien (2-1), en match aller des 16^{es} de finale «bis», disputé dimanche à Bamako. ■

en direct

Handball

Berkous rejoint Istres pour deux saisons

le match à suivre

Fifa

La visite officielle de Infantino à Alger reportée

football

USM Alger

Le Burkinabè Belem passe la visite médicale

8^e de finale aller de la Ligue des champions

La dernière leçon du PSG

→ **Quatre ans après l'inoubliable «remontada», le Paris Saint-Germain a retrouvé le FC Barcelone et le Camp Nou, mardi soir, pour un 8^e de finale aller de la Ligue des champions électrique, avec Lionel Messi comme tête d'affiche, mais pas Neymar, blessé.**



■ Mbappé s'est joué de la défense barcelonaise.

(Photo > D. R.)

Pour Lionel Messi et Antoine Griezmann, une cible sur le terrain qu'il va falloir atteindre la qualification face au PSG s'ils entendent réussir leur saison, disant la dernière de l'Argentin au Barça. Mais ce ne fut pas le cas, c'est Paris, qui a eu le dernier mot. Le PSG en mode champions League n'est pas du tout le même que celui qui traîne régulièrement son spleen en Ligue 1, cette saison, et qui est capable d'aller perdre à Lorient (3-2) ou contre l'OM au Parc de Princes (0-1). «Mardi, les hommes de Mauricio Pochettino ont été irrésistibles, dans la foulée des intenable Kean et Mbappé», rappelait un confrère.

Oublier un soir du 8 mars 2017

Un 4-1, une manière de rendre la monnaie celle d'un soir du 8 mars 2017, où les Parisiens quittèrent la Catalogne rouge de honte. Ils avaient connu l'une des pires défaites de leur l'histoire, battus 4-0 à l'aller, le Barça avait réussi l'impensable (6-1), se qualifiant pour les quarts de la C1. Aujourd'hui, le souvenir de cette humiliation est omniprésent au cœur de la capitale, mais «le PSG a bien grandi, jusqu'à atteindre pour la première fois la finale de l'épreuve reine européenne, en août dernier, s'inclinant seulement devant le Bayern Munich (1-0). Ce mardi, sans la maladresse peu habituelle d'Icardi de-

vant le but (19^e), ils auraient rejoint les vestiaires à la pause avec une avance d'un ou deux buts. Kean, par trois fois (12^e, 38^e et 50^e), ainsi que Kurzawa (35^e), n'étaient pas loin d'avoir fait basculer la rencontre, après le 1-1 de Mbappé qui lui ressemblait beaucoup (double crochet et frappe sous la transversale à la 32^e).

L'ambition d'un finaliste

Un journaliste expert professionnel estimait pour sa part que Paris retrouve les Ramblas avec l'ambition d'un finaliste sortant qui n'est pas venu pour le tourisme : son entraîneur Mauricio Pochettino, arrivé en janvier, rappelle qu'il est venu pour «gagner, gagner, gagner». «L'excitation est présente dans tout le club car l'objectif évident pour le PSG est de gagner la Ligue des champions, et nous avons accepté cette responsabilité», a reconnu mardi l'Argentin, qui a porté les couleurs et entraîné le rival local du Barça, l'Espanyol Barcelone. «La remontada ? Nous sommes tranquilles, l'histoire, c'est l'histoire, nous sommes un staff différent, il y a des joueurs différents», a-t-il poursuivi.

Les titres de la presse d'avant la rencontre

«Son duel avec Lionel Messi fut l'une des clés de la partie. Les deux hommes se sont partagés la Une des journaux mardi matin». «La guerre des étoiles», écrit *Le Parisien*. «Duel du présent et du futur. Celui qui se profile», pour le journal espagnol *Marca* qui précise : «Un choc stellaire qui pourrait se répéter... avec d'autres maillots», rappelant l'avenir incertain des deux stars. «Mbappé défie Messi», pour son concurrent *Marca*. «Pour n'importe quel fan de football, ces deux joueurs sont un régal, il faut le savourer», a lancé l'entraîneur hollandais du Barça, Ronald Koeman. «Nous aurons besoin de Messi à son meilleur niveau pour l'emporter. C'est presque la même chose pour le PSG, avec un joueur (Mbappé) extrêmement rapide qui peut nous compliquer les choses», a-t-il poursuivi.

Plus qu'un match, la «Pulga» argentine traverse une très bonne période. «Avec huit buts sur ses cinq derniers matches de championnat, le sextuple Ballon d'Or incarne la montée en puissance d'une formation qui a mal commencé la saison, après le séisme de la défaite 8-2 face au

Bayern en quarts de la C1, en août. Même son entente avec Antoine Griezmann, décrite à ses débuts, s'est améliorée». Question sportive, d'honneur, d'avenir... A Barcelone, où le Barça s'enorgueillit d'être «plus qu'un club», c'est «plus qu'un match» que le PSG vient de remporter haut la main dans un stade où les échos des entraîneurs n'arrivaient pas à remplacer celles des supporters absents. Ce qui a énormément pesé dans cette rencontre où le tonnerre des buts a fait du Barça une équipe déboussolée bien que les dernières minutes n'étaient pas celles qui pouvaient les faire remonter à la surface. Que diront demain les entraîneurs, l'un pour sa victoire et l'autre pour la défaite. Ce n'est que du football, mais un football où les yeux ne pouvaient pas suivre la balle du fait de la vitesse à laquelle elle était soumise. Les Espagnols devront inventer une nouvelle «remontada» le 10 mars prochain. «Au vu de la 'démontada' de ce match aller, on ne se risquera pas à y mettre la moindre piécette».

H. Hichem

A voir

- El Heddaf TV : Belmekchouf à 21h
- RMC Sport 2 : Benfica Lisbonne - Arsenal à 21h

La Der

MC Saïda : L'ouverture du capital social au menu d'une AG extraordinaire

Des décisions importantes pour l'avenir du MC Saïda devaient être prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société sportive par actions prévue pour les prochaines heures, a-t-on appris mardi du président du club sportif amateur. Parmi les décisions devant être annoncées à l'issue de cette AGE, l'ouverture du capital social de la SSPA, et ce «dans l'espoir de dépasser la crise financière que traverse cette formation de Ligue 2 de football», a indiqué à l'APS, Mohamed Messaïdi, le patron du CSA, actionnaire majoritaire de la SSPA. Le recours à cette procédure devrait permettre l'intégration de nouveaux actionnaires à même d'injec-

ter des fonds pour débloquer une situation financière qui va de mal en pis et qui s'est répercutée négativement sur les préparatifs du MCS pour la nouvelle saison, a précisé la même source. Déplorant l'incapacité des actuels actionnaires du club à assumer leurs responsabilités, le président du CSA a souligné que l'ouverture du capital social de la SSPA constitue l'une des solutions préconisée par le wali de Saïda lors de la réunion qu'il a tenue avec les dirigeants la semaine dernière. Selon la même source, un ancien président du conseil d'administration du MCS a émis le vœu de prendre en main le club en y injectant une somme d'argent, «et tout devrait être tiré au clair lors

de l'AGE». Le club de l'Ouest du pays a connu une inter-saison mouvementée, marquée par une grève prolongée des joueurs qui ont refusé de reprendre l'entraînement avant d'être régularisés. Les nouvelles recrues, au nombre de 12 engagées en provenance de formations de paliers inférieurs, ne sont toujours pas qualifiées à cause des dettes du MCS envers la Chambre nationale de résolution des litiges, rappelle-t-on. Lors de la première journée de Ligue 2, jouée le week-end passé, les «Vert et Rouge» se sont inclinés sur le terrain du CR Témouchent (2-0), avec un effectif constitué dans sa majorité de joueurs de l'équipe de la réserve.